

Enbata

Mensuel

L'agglomération
Pays Basque a un an

MENSUEL
POLITIQUE BASQUE
Avril 2018
N° 2332
3,00 €



Dans le silence de l'Europe

ISSN 0294-4596



9 770294 459006



De la morale en politique

● Jakes Abeberry

“**Q**ui imagine le général De Gaulle mis en examen?” funeste apostrophe du candidat Fillon destinée à disqualifier moralement son concurrent Sarkozy à la primaire de la droite. S’il en périt lui-même sous l’opprobre de ses “*costumes offerts*” et de sa Pénélope fictive, il touchait cependant juste sa cible que sa dernière mise en examen, le 20 mars, pour “*corruption passive, financement illégal de campagne électorale et recel de détournement de fonds publics libyens*” semble sombrer définitivement. Certes, Sarkozy est toujours présumé innocent, mais cette fois-ci le dossier est lourd, très lourd, comme semblent en être convaincus, non pas un, mais trois juges d’instruction après cinq ans d’investigations, de multiples auditions, sur fond d’assassinats de certains acteurs de l’affaire. Acharnement judiciaire, disent les inconditionnels de la sarkosie. Il est vrai que l’ancien président de la République n’en est pas à son premier dossier pénal. Mis en examen dans l’affaire Bygmalion pour le financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012, procédure de saisie de ses agendas dans l’affaire Bettencourt et mise en examen en juillet 2014, avec renvoi devant le tribunal correctionnel pour “*corruption*” et “*trafic d’influence*”. Entendu comme simple témoin en 2017 dans l’affaire Karachi pour un financement par des rétrocommissions de la campagne de Balladur, ouverture d’une information judiciaire pour favoritisme et détournement de fonds publics pour des sondages de l’Elysée, ouf! Déjà, au plan politique, Sarkozy s’était moralement compromis dans son étrange relation avec le dictateur libyen Kadhafi qu’il avait reçu en grande pompe à Paris et lui avait organisé, en 2007, un hébergement sans précédent dans une tente bédouine plantée dans les jardins de l’hôtel Marigny. Le guide libyen, qui se voulait alors leader de l’Afrique entière où l’argent de son pétrole inhibait le personnel dirigeant, le nouveau Raïs venait certes de changer de politique en abandonnant ses projets nucléaires et le financement de tous les terroristes anti-occidentaux. Mais il gardait la marque encore fraîche de l’explosion de l’avion commercial Pan Am de Lockerbie et ses 270 morts en 1988 et de l’avion DC 10 d’UTA, 171 morts en 1989. Sarkozy mit fin à cette amitié intermittente avec Kadhafi en allant agresser militairement la Libye lors de sa dernière année de mandat présidentiel, entraînant dans sa guerre la Grande-Bretagne et les USA avec l’aval de l’ONU, pour finir par le lynchage du tyran, dans un caniveau de Syrie, sa ville natale. Cette dernière mise en examen de Sarkozy, si elle prospère judiciairement, peut devenir une affaire d’Etat sans précédent. Sans précédent par son ampleur, mais hélas pas nouvelle dans le paysage politique français où son mentor, Jacques Chirac, président de la République réélu fut, à sa manière, un repris de justice. Fort de son immunité présidentielle qui dura douze ans, son implication dans les emplois fictifs de la ville de Paris au profit de son parti le RPR, alors qu’il en était le maire, valut à Chirac une condamnation à une lourde amende et à de la prison avec sursis. Décidément la vertu, fondement de la démocratie, ne préside guère à la tête de l’Etat en France. C’est pourtant d’elle que procède l’autorité.

La justice espagnole, elle, s’exerce à d’autres jeux. Elle vient d’asséner un coup très dur aux indépendantistes catalans en décidant le 23 mars d’arrêter et mettre en détention cinq de ses principaux dirigeants dont le candidat à la présidence du gouvernement autonome Jordi Turull. Ne pouvant vaincre par les urnes l’irréductible catalan, l’Espagne instrumentalise son pouvoir de justice exploitant jusqu’à plus soif le référendum d’autodétermination interdit du 1^{er} octobre, suivi du vote de l’indépendance au parlement catalan, pour construire un crime de sécession. Ainsi, au cœur de l’Europe, l’exercice de la démocratie vous envoie en prison ou en exil. Le tableau de chasse est spectaculaire: cinq élus exilés politiques en Belgique et en Suisse, cinq élus emprisonnés, vingt-cinq élus inculpés pour rébellion pouvant déboucher sur trente ans de prison et arrestation par la police allemande de Carles Puigdemont. Jusqu’ici la revendication catalane s’est déroulée dans la plus parfaite expression pacifique. Manifestations de rue de centaines de milliers de citoyens respectueux des biens et des personnes. Pas une vitrine brisée! Mais vendredi 23 puis dimanche 25 mars, la colère s’est fait jour. Des photos du roi ont été brûlées et la police a chargé, blessant une centaine de manifestants. L’Espagne qui a semé, aux yeux du monde entier, la violence lors du référendum du 1^{er} octobre 2017, la récolte en retour. L’ordre moral vacille. ■

Sommaire

Lurralde Antolakuntza



● **Communauté d’agglomération Pays Basque : an I**
Par Battitta Boloquy
Pages 4, 5, 6, 7



● **CDPB, nouvelle mouture**
Par Juliette Bergouignan
Page 8



● **Esperimentazio eskubidea**
Par Argitxu Etxandi
Page 9



Alda !

● **Eux, c’est nous !**

Bizi ! a lancé une campagne de solidarité avec les migrants intitulée “Eux, c’est nous ! EtorkiZUna”. Comment est-il possible de traduire dans la pratique le “devoir d’accueil, d’asile et de solidarité” ? Damien Carême, maire de Grande-Synthe qui participera, en avril à Bayonne au Forum “Penser l’immigration autrement, agir localement”, prône un accueil assurant des conditions de vie dignes”.
Pages 10 et 11

Bakegileak



● **L’espoir alimente la paix (2/2)**
Par Txetx Etcheverry
Page 12



● **Orain HERRIA, orain bakea !**
Par Xabi Larralde
Page 13



Gizartea

● **Confiscatoire !**

Par Peio Etcheverry-Ainchart
Page 14



Garraioa

● **LGV zer berri ? (1/2)**

Par Pantxoa Bimboire
Page 15



Catalunya

● **Camisole espagnole**

Par Ellande Duny-Petré
Pages 16 et 17



Herrialde guttutuak

● **Irlande : les accords de paix à l’épreuve du Brexit**

Par David Lannes
Page 18



Noiz irabazle?

● Eneko Bidegain

Oraingo solas zabaldua da aski dela erreferendumean bozkatzea, herri gisa irabazle izateko, bozketan galdu ala irabazi. Gipuzkoako hondakinen auzian ere irabazle aterako omen ginatkeen, gaia erreferendum batean trenkatu balitz, emaitza bat izan ala bestea. Beraz, erreferendum bidez erabakiko balitz erraustegia eraikitzea, herri gisa irabazle aterako ginatke, demokratikoki erabaki delakoan? Minbizi eragilea litzatekeen azpiegitura bat erreferendum batean erabaki delako, herria irabazle litzateke, nahiz eta minbizi gehiago sortu? Hondarribiko eta Irungo alardeetako auziak ere aterabide sinplea du, beraz, logika horren arabera. Bozka bezate herri horretako herriarrek ea emazteek alardean desfilatzeko eskubiderik baduten ala ez. Gehiengoak erabakitzen badu ezin direla alardean ibili, herri gisa irabazle ginatke?

Emazteen eskubideak urratzea "demokratikoki" erabaki delako, irabazle ginatke? Onar liteke emazteen eskubideak urratu

nahi dituztenek bozka dezaten? Ez. Osagarria arriskuan jartzen duten neurriak txarrak dira herri batentzat, bozkatuz ala bozkatu gabe. Oinarrituko eskubideak urratzen dituen politika bat kaltegarria da herri batentzat, bozkatu ala ez.

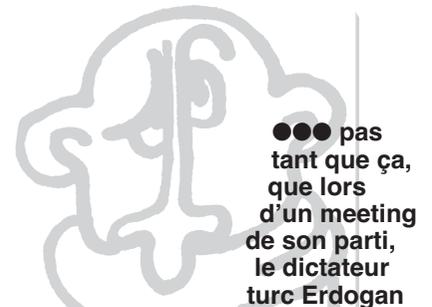
Demokrazia ez da bozkatzea. Edo ez bakarrik. Diktaduretan ere izan dira erreferendumak, eta horrek ez ditu diktadurak demokrazia bihurtu. Demokrazia da informazio osoa eskuratzea, erakundeak gardenak izatea, adierazpen askatasuna edukitzea eta aske izatea. Ez da demokrazia gurea ez den estatu baten poliziaren eta justiziaren mehatxu pean egotea, estatu horren propagandaren azpian itorik bizitzea, estatu horren administrazioaren sareetan harapatua egotea... Mendeetan zehar, beste estatu baten aginte pean bizi den herri bat ez dago egoera demokratiko batean. Egoera horretan antolatuko liratekeen bozketak ez lirateke baldintza

demokratikoetan eginen. Herri batek berez dauka aske izateko eskubidea, eta eskubide horren betetzea hautazkoa izatea bera da galtzaile izatea, askatasunaren berezkotasuna ukatzea denez gero. Askatasuna hautazkoa izatea da zapalkuntza zilegi bihurtzea.

Herri gisa irabazle izan gaitezke eguneroko urratsetan. Eguneroko urrats horiek herria egiten edo desegiten dute. Euskarari lekua kentzen badiogu lan munduan, administrazioan, komunikabideetan, bizi publikoan... galtzaile gara. Euskarak eremu berriak hartzen baditu, irabazle gara. Zazpi probintzietako enpresen arteko sareak eta elkarlanak sendotzen badira, herri gisa irabazten dugu. Komunikabideek Euskal Herria dutenean ardatz eta erreferentzia, herriago gara; zatiketa instituzionalaren arabera jokatzeko bada, ez gara herri, galtzaile gara. Euskal Herri osoko kirol topake-

Demokrazia ez da bozkatzea. Edo ez bakarrik. Demokrazia da informazio osoa eskuratzea, erakundeak gardenak izatea, adierazpen askatasuna edukitzea eta aske izatea.

tak eta txapelketak antolatzean, herria ehuntzen dugu. Harremak sendotzean herri ikuspegia garatzen dugu. Espainiari edo Frantziari gutxiago begiratzen diogunean, indar gehiago dugu herri gisa. Gure historiaz gehiago dakigunean, gure buruaren jabeago gara; gure geografia barmertua dugunean sendoago gaude... Hori guztia eguneroko lanaren bidez egiten da (edo ez da egiten). Lan horrek (maiz isila, besteetan ozena) eragiten du herri kontzientzia handiagoa bihurtzea. Hori gabe ahul gaude eta, beraz, askatasunetik urrun. Zenbat eta jende gehiagok ulertu hondakinak birziklatu behar direla, orduan eta gehiago irabazten du herriak edo Lurrak; ez, ordea, hondakinekin zer egin bozkatzeko denean, birziklatzearen edo hondakin gutiago sortzearen beharrez kontzientzia hori hartu aitzin. Herriarekin gauza bera da. Teilatua nekez egonen da zutik, aitzinetik partak altxatzen ez badira. ■



●●● pas tant que ça, que lors d'un meeting de son parti, le dictateur turc Erdogan

fasse monter sur scène une fillette en larmes vêtue d'un uniforme militaire pour lui assurer qu'elle serait honorée si elle tombait en martyre. En lui promettant 70 puceaux pour elle toute seule?

●●● que le général Juan Chicharro Ortega, ex-aide de camp du roi d'Espagne, devienne président de la Fondation nationale Francisco Franco chargée de défendre la mémoire et l'action du dictateur. A quand ce chinchard dans les filets de la justice?

●●● que les religieuses au service des cardinaux du Vatican se plaignent d'être sous-payées. Elles se sentent personnae nonnes gratis.

●●● que si Emmanuel Macron envisage de reprendre la légion d'honneur au prédateur sexuel Harvey Weinstein, le tribunal administratif de Paris refuse de la retirer au caudillo Francisco Franco. Quant à Mussolini, Kadhafi, Ceausescu et Bachar al-Assad, le tribunal ne s'est pas prononcé.

●●● que Carles Puigdemont soit jeté en prison par les Allemands suite à un mandat d'arrêt européen lancé par l'Espagne. Tartaro propose de l'échanger contre un autre catalan : Manuel Valls.

●●● que Marta Rovira soit la 13^{ème} élue catalane à s'exiler (en Suisse) pour éviter de pourrir dans les geôles espagnoles. La montagne, ça vous gagne!

●●● que Sarkozy soit mis en examen pour corruption passive, financement illégal de campagne électorale et recel de détournement de fonds publics libyens. Il pensait pourtant avoir la Lybie en or.

●●● que Mixel Berhocoirigoin soit arrêté au cours d'un contrôle routier à Garazi mené par la gendarmerie et la guardia civil et retenu sans motif pendant une heure et demie à la gendarmerie. Désarmant!



Communauté d'agglomération Pays Basque : an I

Voici un peu plus d'un an que la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) a vu le jour. Depuis le 23 janvier 2017, date d'installation du Conseil communautaire, la CAPB s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre en place les instances et son organisation, décider des compétences qu'elle veut assumer, des moyens qu'elle entend se donner et mettre en œuvre les politiques publiques et les projets qu'elle veut promouvoir. Où en est-on 14 mois après ? Battitta Boloquy revient sur les principaux éléments factuels traduisant les premiers actes de l'Institution Pays Basque.



● Battitta Boloquy

Pour mémoire, l'organisation de la CAPB voulue par ses promoteurs repose sur plusieurs instances.

Le Conseil communautaire est l'instance qui se prononce sur les orientations stratégiques de la CAPB et qui décide des moyens budgétaires qu'elle veut se donner. Il réunit les 233 délégués des communes du Pays Basque. Il s'est réuni à onze reprises depuis janvier 2017 avec en moyenne une présence de 195 délégués (83.5% des membres) à chaque conseil. Il a pris de nombreuses décisions (45 délibérations en moyenne par séance).

Le Conseil permanent gère les délégations attribuées par le Conseil communautaire. Il est composé de 69 délégués désignés par le Conseil communautaire. Il s'est réuni également à dix reprises avec en moyenne une présence de 56 délégués (81%) et l'examen de 54 dossiers à chaque séance.

Le Conseil exécutif a une mission de coordination. Il compte le Président, les 15 vice-présidents et les 9 conseillers délégués. Il se réunit régulièrement.

Deux instances consultatives, le Biltzar

(Conseil des maires du Pays Basque) et le Conseil de développement (représentants de la société civile) dont les missions sont en cours de définition.

L'administration prépare et met en œuvre les décisions prises par les instances de la CAPB. Elle s'est structurée tout au long de l'année 2017. En prenant en compte le transfert des 95 emplois liés aux nouvelles compétences prises par la CAPB (eau et assainissement) au 1^{er} janvier 2018, on dénombre 866 emplois permanents et 148 emplois non permanents. Les services sont organisés autour de 7 grands pôles : aménagement et habitat ; eaux, littoral et milieux naturels ; prévention, collecte et valorisation des déchets ; mobilité ; économie ; politique linguistique, services à la population ; ressources et services supports.

Dans le périmètre des anciens EPCI, les pôles territoriaux de la CAPB ont été mis en place. Ils ont vocation à être le lieu qui permet aux élus locaux de prendre connaissance des politiques de la CAPB et de faire remonter les besoins et avis du local à l'agglomération. Leurs missions restent encore à préciser.

Principales décisions prises par le Conseil communautaire au cours de l'année

Au cours des dix séances où il s'est réuni depuis janvier 2017, le Conseil communautaire a été amené à débattre et délibérer sur bon nombre de sujets. Sans être exhaustif, voici en résumé quelques décisions clés.

Dans le domaine de l'organisation de la CAPB, le Conseil communautaire a mis en place les instances nécessaires au fonctionnement de l'institution : l'élec-

“ Dans le périmètre des anciens EPCI, les pôles territoriaux de la CAPB ont été mis en place. Ils ont vocation à être le lieu qui permet aux élus locaux de prendre connaissance des politiques de la CAPB et de faire remonter les besoins et avis du local à l'agglomération.

tion des membres du Conseil permanent et le vote des délégations qui lui sont confiées, la désignation des membres du Conseil exécutif ainsi que des délégués des Commissions thématiques. Il a fallu également adopter le règlement intérieur de la CAPB, créer le tableau des effectifs, désigner les délégués chargés de représenter la CAPB dans différentes instances (Syndicat des transports, Biltza Garbi, Syndicat du SCOT, Office public de la langue basque...).

Pour ce qui concerne les moyens, le Conseil communautaire a arrêté les différentes bases fiscales et adopté le budget principal 2017 ainsi que les très nombreux budgets annexes. Il a également voté les attributions de compensation aux communes et a renouvelé les principes arrêtés lors de la création de la CAPB en matière de neutralité fiscale des taxes ménages et de solidarité entre les communes et la communauté.

Dans le champ des compétences, le Conseil a décidé d'en prendre de nouvelles en complément de celles que la CAPB avait lors de sa création en janvier 2017 (cf tableau sur les compétences de la CAPB). C'est notamment le cas de l'eau et de l'assainissement avec la prise des compétences jusque-là assurées par des syndicats (16 syndicats pour l'eau potable, 5 pour l'assainissement collectif et 3 pour l'assainissement non collectif) et des communes (34 communes pour l'eau potable, 43 pour l'assainissement collectif et 12 pour l'assainissement non collectif).

Le Conseil communautaire s'est engagé également dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques comme le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel, le programme local de l'habitat du Pays Basque (PLH), tout en poursuivant les chantiers déjà engagés avec les différents syndicats dans le domaine du SCOT, de la mobilité, etc. Il s'est impliqué aussi dans l'examen des projets de PLU de nombreuses communes du Pays Basque (Cambo-les-Bains, Hasparren, St Pierre-d'Irube, St-Jean-de-Luz, Bayonne entre autres) et dans la créa-



Le château d'eau de Mousserolles à Bayonne. La Communauté d'agglomération Pays Basque a pris la compétence eau et assainissement, jusque-là assurée par des dizaines de syndicats et de communes.

tion de zones d'activité comme celle pour le campus des Landes de Juzan.

Le Conseil communautaire s'est engagé aussi à apporter des financements (ou une garantie financière) de la CAPB dans de nombreux projets du territoire. A titre d'exemple, on peut citer l'ESTIA à Bidart, Garroa à Mendionde, Agerria à Mauléon, la Coopérative laitière du Pays Basque aux Aldudes, le pont Saint-Esprit à Bayonne.

Pour mettre en place son propre Conseil de développement comme l'exige la loi NOTRe, Il a décidé de prendre appui sur le Conseil de développement du Pays Basque qui existe depuis 1994. Le Conseil communautaire a délibéré dans ce sens et les modalités concrètes (composition, missions, fonctionnement du Conseil de développement) devraient être précisées dans les prochains mois.

Enfin, le Conseil communautaire s'est engagé dans le processus de paix avec l'adoption de la déclaration au gouvernement le 23 septembre 2017. Il a également voté en faveur de la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et a émis un avis défavorable au projet Sudmine très contesté au Pays Basque.

Même si la très grande majorité des délibérations ont été prises sur la base d'un large consensus, certains sujets ont fait l'objet d'avis plus partagés. Tel a été le cas lors des débats sur les demandes de dérogations au repos dominical pour l'année 2018, sur les modalités de la prise de compétence dans le domaine de l'eau, ou sur le PLU de Cambo.

Les orientations pour 2018

Au cours de sa dernière séance qui s'est tenue le 10 mars 2018 à Bayonne, le Conseil communautaire a examiné les orientations budgétaires pour 2018. Le débat a porté en grande partie sur les contraintes (limitation des dépenses) que l'Etat impose aux grandes collectivités comme la CAPB au moment où cette dernière a en charge de nouvelles compétences que le législateur lui a confiées (exemple de la GEMAPI). Le vote du budget prévu le 14 avril prochain donnera à voir les moyens réels dont disposera la CAPB pour mener ses projets.

Le document proposé au Conseil du 10 mars précise les principales orientations que la CAPB entend développer en 2018. En voici quelques extraits.

En matière d'aménagement et d'habitat, la CAPB devrait engager plusieurs démarches permettant de fixer les axes stratégiques des politiques publiques à l'échelle du territoire tout entier : le programme local de l'habitat (PLH), la stratégie foncière, la définition des périmètres et les calendriers d'élaboration des plans locaux d'urbanisme infra communautaires (PLUi) ainsi que les études patrimoniales et paysagères...

Direction des services de la CAPB

Directeur Général des Services

Xavier ASPORT

DGA aménagement et habitat

Katia EMERAND

DGA eaux, littoral et milieux naturels

Axelle FRONZES

DGA prévention, collecte et valorisation déchets

Dominique CARRERE

DGA mobilité

Dominique DUHAMEL

DGA économie

Jean Paul BADIE

Mathieu DUTILH (adjoint)

DGA politique linguistique, services à la population

Anne Marie THORNARY

DGA ressources et services supports

Sébastien EVRARD



Elle accompagnera financièrement aux côtés de l'Etat la production de logements locatifs sociaux, l'accession à la propriété ainsi que l'amélioration du parc existant.

Dans le domaine de l'eau, la CAPB qui prend à son compte cette compétence ainsi que celle de l'assainissement en lieu et place des syndicats et communes qui les géraient jusque-là, devrait assurer la continuité des projets déjà engagés. Elle aura également à définir les modalités de gestion de la compétence GEMAPI que la loi lui impose depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour ce qui concerne les déchets, la CAPB va déployer sur son territoire le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés bâti par Bil Ta Garbi. En matière de collecte plusieurs opérations de modernisation sont programmées et le programme de modernisation du réseau des 27 déchèteries va également être poursuivi.

En s'appuyant sur le syndicat des mobilités Pays Basque Adour (SMPBA), la CAPB se veut très ambitieuse en matière de mobilités. Les travaux d'aménagement du Tram'Bus seront poursuivis avec l'objectif de livrer la plus grande partie du linéaire à la rentrée 2019. Afin de construire progressivement un réseau de mobilités alternatives à l'échelle du Pays Basque dès 2019, la CAPB conduira les études nécessaires et la concertation associée. Cette stratégie sera construite en partenariat avec la Région. Le plan de déplacements urbains (PDU) déjà engagé devrait permettre de mettre en évidence cette politique ambitieuse de la CAPB en matière de mobilités.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la CAPB va s'appuyer sur le schéma de développement universitaire élaboré en 2016 visant à créer un campus qui soit en mesure d'accueillir 8.000 étudiants en confortant les dimensions transfrontalières et internationales et qui soit le second pôle de formation d'ingénieurs de la Nouvelle Aquitaine.

Pour ce qui est du développement économique, la CAPB souhaite inscrire son action dans une dynamique de maintien et de développement de son tissu d'entreprises. Ceci passant notamment par la définition d'une stratégie de développement, l'accompagnement des entreprises via une animation économique sur l'ensemble du territoire, la recherche des conditions favorables à la création d'entreprises et à la structuration d'une offre d'accueil performante autour des pépinières, le développement des filières d'excellence, le développement des grands équipements métropolitains, la structuration d'une offre foncière (ZAE) sur l'ensemble du territoire ainsi que la définition d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Dans le domaine agricole, la Communauté d'Agglomération interviendra pour mettre en œuvre un grand projet



Siège de la Communauté d'Agglomération à Bayonne.

Composition du Conseil exécutif

Président : Jean-René ETCHEGARAY

Les vice-présidents responsables d'un secteur d'activité confié par le Président

1^{er} : Kotte ECENARO (finances)

2^{ème} : Paul BAUDRY (habitat et politique de la ville)

3^{ème} : Roland HIRIGOYEN (stratégie et actions foncières, opérations d'aménagement)

4^{ème} : Pascal JOCOU (stratégie d'aménagement, planifications, patrimoine, paysages)

5^{ème} : Dominique BOSCOQ (prévention, collecte et valorisation des déchets)

6^{ème} : Beñat ARRABIT (politique linguistique basque et gasconne)

7^{ème} : Eric NARBAIS-JAUREGUY (eau potable)

8^{ème} : Maïder BEHOTEGUY (ressources humaines)

9^{ème} : Beñat CACHENAUT (action sociale communautaire et petite enfance)

10^{ème} : Claude OLIVE (mobilités)

11^{ème} : Michel VEUNAC (attractivité touristique, économie bleue)

12^{ème} : Alain IRIART (assainissement et eaux pluviales)

13^{ème} : Martine BISAUTA (transition écologique et énergétique, agglomération

citoyenne)

14^{ème} : Sylvie DURRUTY (économie et innovation)

15^{ème} : Michel ETCHEBEST (économie et développement des territoires, agriculture)

Les Conseillers délégués

1^{er} : Emmanuel ALZURI (littoral, trait de côte, Gemapi et milieux naturels)

2^{ème} : Anthony BLEUZE (aménagement numérique du territoire et systèmes d'information)

3^{ème} : Bruno CARRERE (partenariats culturels, enseignement artistique, patrimoine culturel)

4^{ème} : Peio CLAVERIE (enseignement supérieur, recherche et formation professionnelle)

5^{ème} : Transfrontalier, ports et pêche : à voir après l'élection de Kotte Ecenaro au poste de 1^{er} VP

6^{ème} : Francis GONZALEZ (fiscalité)

7^{ème} : Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE (montagne)

8^{ème} : Marie-José MIALOCQ (ingénierie conseil aménagement, urbanisme réglementaire) :

9^{ème} : Daniel OLÇOMENDY (tourisme, nature et patrimoine)



La CAPB a pour objectif de structurer une offre bilingue dans les services à la population proposés par la CAPB, les communes et leurs groupements, afin que les habitants qui le souhaitent puissent utiliser et transmettre la langue basque au quotidien.

d'innovation dans la continuité de Pays Basque, territoire équitable, terres des paysans de demain proposé en 2017 à l'appel à manifestation nationale (projet non retenu par le jury). Elle favorisera également une politique d'intervention de droit commun en soutien des acteurs agricoles et agroalimentaires du territoire.

En matière touristique, la CAPB poursuivra son action autour de deux axes : la structuration d'un office de tourisme communautaire unique, regroupant 152 communes et la définition du projet touristique associant l'ensemble des acteurs et les 158 communes du territoire. En matière d'action sociale et de solidarités, la CAPB assurera la continuité du service pour les équipements gérés ou soutenus par elle à ce jour et préparera l'échéance de fin 2018, en élaborant le volet social du projet de territoire qui conditionnera la définition précise de la compétence. C'est au terme de cette année que la CAPB décidera avec les communes les compétences qui relèveront de la CAPB et celles qui seront restituées aux communes. Il en est de même pour le volet relatif aux équipements sportifs d'intérêt communautaire. Dans le domaine de la politique linguistique relative à l'euskara, la CAPB a l'ambition de réunir les conditions nécessaires à l'émergence de locuteurs complets (l'adhésion de la population, la transmission de la langue, et son utilisation), en intervenant sur les compétences des collectivités locales. Dans ce sens, elle a pour objectif de structurer une offre bilingue dans les services à la population proposés par la CAPB, les communes et leurs groupements, sur l'ensemble des bassins de vie, afin que les habitants qui le souhaitent puissent utiliser et transmettre la langue basque au quotidien, dans un contexte de proximité. Parallèlement, la CAPB souhaite mener une action d'information et de sensibilisation permanente en direction des habitants du territoire pour les amener à utiliser ces services et encourager de manière générale l'adhésion de la population et le développement des dynamiques bascophones dans les bassins de vie. Un projet sera soumis au Conseil communautaire en avril 2018.

Pour ce qui est du gascon, aucune des anciennes intercommunalités n'ayant conduit de politique dans la durée en faveur du gascon, le budget 2018 constituera une première. Un agent est recruté à compter de mars 2018 pour intervenir à la fois sur la culture et la langue gasconnes, définir la compétence en faveur du gascon et la politique publique nécessaire à sa mise en œuvre.

Dans le domaine culturel, la CAPB a trois objectifs pour 2018 : assurer la continuité du service public et son déploiement territorial, écrire le projet culturel de la Communauté d'agglomération, en concertation avec les acteurs pour en déduire les compétences et équipements communautaires à retenir, proposer un règlement provisoire d'intervention en faveur du secteur culturel pour 2018.

Dans le domaine de la transition écologique et énergétique qui devrait irriguer l'ensemble des politiques publiques, la feuille de route de la CAPB pour 2018 s'articule autour des cinq thèmes suivants : la politique interne éco responsable, le volet "climat air bruit énergie", l'alimentation durable, la biodiversité et le patrimoine naturel, l'agglomération citoyenne

En matière de coopération territoriale, la CAPB œuvrera à l'émergence de projets de coopération territoriale européenne (transfrontalier, transnational, interrégional) et au développement de nouveaux partenariats.

Pour ce qui est des politiques contractuelles, la CAPB poursuivra l'animation du Contrat territorial Pays Basque avec une actualisation prévue en 2018 et la mise en œuvre du programme Leader sur la montagne basque. Une mission spécifique sur la montagne mise en place au sein de la CAPB sera poursuivie.

Enfin et pour donner corps à l'ensemble des politiques publiques qu'elle entend conduire et de conforter les premiers acquis, la CAPB a décidé d'élaborer son projet communautaire. Les travaux conduits devront permettre à l'ensemble des parties-prenantes de la CAPB de débattre des choix majeurs qui s'articulent autour de trois objectifs principaux : partager une vision de l'avenir du Pays Basque, donner un fil rouge aux politiques publiques : Schéma de Cohérence territoriale du Pays Basque et du Seignanx (SCoT), Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Schéma du tourisme, Plan montagne ...

offrir un nouveau positionnement institutionnel avec la volonté d'assumer son rayonnement et leadership territorial.

Le Conseil de développement va amener sa contribution à ce projet communautaire. Il sera nourri par les échanges et les apports du forum du 28 mars à Bayonne. ■

Les compétences de la CAPB

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'à sa création, la CAPB a pris toutes les compétences assurées jusque-là par les 10 anciens EPCI ainsi que celles imposées par la loi :

- Le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- L'aménagement de l'espace communautaire, l'urbanisme et la mobilité ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville ;
- L'environnement et plus particulièrement la collecte et le traitement des déchets ménagers ;
- L'accueil des gens du voyage ;
- Les cultures et langues (basque et gascon) ;

Les services à la population

Depuis janvier 2017, la CAPB a délégué à plusieurs reprises (23 septembre, 04 novembre et 15 décembre 2017) pour reprendre de nouvelles compétences.

- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en l'exerçant en direct sur les bassins versants internes (Côtiers, Nive, Joyeuse, Bidouze) et en la transférant aux structures inter EPCI sur l'Adour aval et le Saison ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; la lutte contre la pollution de l'air ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- La création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service au public ;

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

- L'action sociale d'intérêt communautaire ;

- L'assainissement sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

- La compétence Eau sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

- La création et la gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics.



CDPB, nouvelle mouture

La loi NOTRe a enfin permis une reconnaissance institutionnelle d'Iparralde avec la création de la Communauté d'agglomération Pays Basque. Elle a également changé la nature du Conseil de développement du Pays Basque. Quels risques sous-tend ce changement ? Comment parvenir, comme avant, à proposer une vision à long terme aux élus sur des sujets, parfois polémiques ? Pourra-t-on évaluer les politiques publiques par rapport aux objectifs affichés ? Autant de questions que Juliette Bergouignan se pose à l'heure de ce tournant important.



● Juliette Bergouignan

Il m'est impossible d'aborder ce nouveau Conseil de développement, sans rendre hommage à l'un de ses acteurs infatigables, Jean-Michel Larrasquet, membre du bureau. Agur eta ohore, Jean-Michel. Tu auras marqué tous ceux qui t'ont approché. Ton humanité, ta gaieté, ta force de travail, malgré la maladie, ton intelligence hors du commun ont toujours été au service de projets collectifs. Alors que le mal te rongea, jusqu'au bout, tu participais, entre autres, à un projet de formation supérieure à l'intérieur du Pays Basque.

Tu as su mobiliser notre réflexion sur d'autres thématiques, comme la revitalisation des petits villages ou les activités économiques de demain, sans oublier l'évolution institutionnelle. Tu avais à cœur de construire un Pays Basque vivant, solidaire et équilibré, capable d'innover pour contourner les contraintes. Tu resteras notre boussole dans les projets de formation supérieure.

Contrairement à la plupart des pontes du milieu universitaire, tu avais un profond respect pour tous les acteurs de ce territoire qui renversaient l'ordre établi, pour agir et expérimenter dans les formes nouvelles de production ou d'organisation, plus solidaires et respectueuses des hommes et de l'environnement: paysans, artisans, ouvriers, élus ou chefs

d'entreprise, sans distinction...

Toi, le professeur des universités, tu avais un regard très critique de ton milieu qui oubliait souvent ses missions de base (formation continue, recherche et enseignement) s'adaptant insuffisamment aux évolutions actuelles. Trop de corporatisme à ton goût, trop d'entre-soi pour être en phase avec la société, en particulier notre société d'Iparralde. A l'époque, à l'IUT, tu as su être réactif et créer plusieurs formations pour accompagner les cadres au chômage ou les PME dans leurs démarches à l'export...

Depuis toujours, tu as travaillé avec les universités d'Hegoalde, tant l'UPNA de Navarre que l'Université publique du Pays Basque ou encore l'université de Mondragon avec laquelle tu as beaucoup collaboré. Pour toi, les relations transfrontalières, devenaient des relations très étroites d'amitié.

Aberzale, très attaché à l'euskera et à notre culture, en particulier à la culture Souletine, tu étais capable de travailler sur les sept provinces et d'établir des ponts avec élus de tous bords et acteurs économiques et culturels, bien au-delà du Pays Basque. Tout cela pour dire que tu aurais pu nous apporter encore beaucoup au Conseil de développement nouveau.

En tant que secrétaire du Conseil de développement du Pays Basque, nous comptons sur toi pour mettre la priorité sur un enseignement supérieur dont les décisions ne dépendraient pas exclusivement de Pau et des seuls universitaires.

De nombreux défis

Les brainstormings et autres réflexions nous avaient amenés à penser qu'il existait diverses formes adaptées à l'avenir de la formation supérieure ici, notamment le modèle du Collège coopératif permettant d'associer divers partenaires issus du monde de l'entreprise, ou du

“ Si le chantier Formation supérieure est l'une des priorités du CDPB, bien d'autres sujets seront à l'ordre du jour du nouveau Conseil de développement : mobilité, habitat et urbanisme, développement d'activités ...

monde associatif, sans se limiter aux seules instances universitaires pour réfléchir à des priorités, définir les besoins et accompagner de nouveaux projets, en développant des filières complètes et innovantes, en lien avec le territoire.

Si le chantier Formation supérieure est l'une des priorités du CDPB, bien d'autres sujets seront à l'ordre du jour du nouveau Conseil de développement : mobilité, habitat et urbanisme, développement d'activités (emplois industriels, services...) à l'intérieur du Pays Basque, limitant l'impact sur l'environnement, sans oublier l'euskera et la résolution du conflit, grâce à l'implication de la société dans la démarche de justice transitionnelle.

Beaucoup de défis donc que l'ensemble des citoyens doivent s'approprier. Le nouveau CDPB reste sous forme associative, contrairement aux autres Conseils de développement de France qui seront un organe interne des EPCI. Jusqu'à présent constitué de représentants d'institutions, de syndicats ou d'associations, un tiers de ses membres seront dorénavant des citoyens que les projets de territoire intéressent et qui s'impliquent dans des domaines divers.

La parité (H/F) et de rajeunissement de la structure (la moitié des membres doit avoir moins de 45 ans) permettront d'impulser des idées nouvelles.

Par contre, les élus de l'agglomération ne pourront plus y siéger. Une commission mixte paritaire de 12 membres réunira les responsables du Conseil de développement et les élus de la Communauté d'agglomération.

Espérons que cela n'altérera pas la communication qui fut si efficace précédemment entre Conseil de développement et Conseil des élus, notamment pour obtenir un vote majoritaire en faveur de la Collectivité Territoriale à statut particulier. Des personnes évoluant dans des mondes antagonistes se sont côtoyées, ont confronté leurs points de vue, ont travaillé ensemble sur des projets communs. C'est la richesse du Conseil de développement que nous devons garder. Solidarité, respect de notre identité et ouverture sont les valeurs qui animent le Conseil de développement. Reste à réussir l'ouverture vers les jeunes et relever l'important défi climatique. ■



Esperimentazio eskubidea

Askok Macroni leporatzen diote bere erreforma goseak on baino kalte gehiago ekar lezakeela. Argitxu Etxandik dio, ordea, konstituzioan diferentzia eskubidea sartzeak ondorio onak balituzkeela lurraldeen kudeantzan, tokiko kolektibitateetako arduraduneri eskumen eta ahalmen gehiago emanez.

Frantses gobernuak berrikitan abiatu du konstituzioaren erreforma eta beste hainbat neurrien artean, esperimentazio eskubidea indartzea aurreikusten du. Esperimentazio sistema ez da gaurkoa eta bereziki interesa piztu izan du Euskal Herrian, lurraldeari egokitutako arauen sortzeko aukera eskaintzen duelako. Eman dezagun, jadanik baliatua izan da eskoletan murgiltze eredu hedatzeko, eta askok uste dute euskarari estatus berezi bat eskaintzeko ere balio lukeela. Hots, esperimentazio eskubidea dossier zehatzak kudeatzeko zein eskaera orokorragoak aurrera eramateko baliatzen ahal da. Hautetsi anitzek aspalditik aldarrikatzen zuten "diferentziazio eskubidea", hots, Frantziar estatuak izan ohi duen uniformizazio joera haustea. Kontzeptu hori Macron berak plazaratu zuen lehen aldiko joan den urtean, uztailaren 17an iragan zen "conférence nationale des territo-

res" delako ekitaldian. Ondotik, pasa den abenduan lege proposamen bat plazaratu zen Bourbon Jauregiko asanbladan, zentzu horretan zetorena, hurbilpen pragmatiko bat eskaini nahian.

Finean, horrelako sistemari esker deszentralizazio prozesua bururaino eramaten ahalko litzateke. Zeren erran behar da Frantzia dela Europako Estatu garatuen artean bere egituraketa politiko-instituzionala gutxien egokitu duena. Erreforma instituzional bat egin berri du eskualdeak batuz, baina askok leporatzen diote ez bururaino joan izana, eskualde berri horiei ez baitizkie gaitasun berrien heineko baliabideak esleitu.

Preseski, diferentziazio eskubide hori izan daiteke deszentralizazio prozesua sakontzeko tresna egokia. Nola martxan da? Lurralde kolektibitate batek posible du arau bat baztertzeko esperimentazio gisa, konstituzioaren 72. arti-

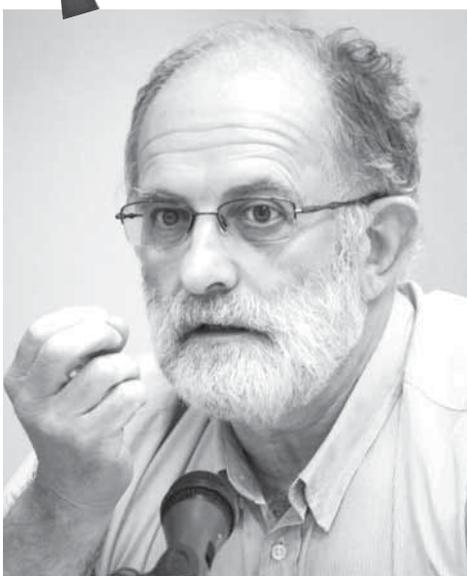
“**Diferentziazio eskubidearen lege proiektuak esperimentazioaren aukera zabaltzen du preseski, kolektibitatea ez bailiteke gehiago esperimentazioa lurralde osoari zabaltzeko behartua izanen.**”



● Argitxu Etxandi

kuluan oinarrituz eta konstituzioa bera errespetatuz. Lege proiektu honek aukera hori zabaltzen du preseski, kolektibitatea ez bailiteke gehiago esperimentazioa lurralde osoari zabaltzeko behartua izanen.

Ororen buru, araubide berri honek ateak irekitzen ahalko lizkioke Euskal Herriko Hirigune Elkargoari, bere lurraldearen eronken heineko disposizioak eskainiz, askotarikoak baitira bere berezitasunak, izan nortasunaren babesa edo muga-gaindiko izaeraren aldetik. ■



Jean-Michel Larrasquet

Le professeur Jean-Michel Larrasquet est décédé des suites d'une longue maladie. Né à Paris de parents Barkoxtar, normalien, professeur agrégé des Universités, Jean-Michel était connu pour ses travaux sur

Jean-Michel Larrasquet zendu da

les systèmes de managements complexes et la recherche de la qualité dans la gestion des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de la banque. Titulaire d'une chaire en Sciences de gestion à l'université de Pau et des Pays de l'Adour (IUT Bayonne/IAE), directeur de thèses à l'UPPA et à l'Estia, Jean-Michel a mis tout son savoir et son extraordinaire capacité de travail au service du développement d'Iparralde, notamment en oeuvrant au sein du Conseil de développement et en tissant des liens étroits avec Hegoalde au travers de ses activités avec l'université d'Arrasate-Mondragon. Parlant plusieurs langues, il a également pris part à de nombreux projets de recherche internationaux. Convaincu que notre territoire devait se doter de ses propres outils de développement, il a été l'un des pionniers de la revendication d'une université de plein exercice pour Iparralde.

Très attaché à notre langue qu'il avait peaufinée avec Jasone, son épouse Bizkaitar, également universitaire et chercheuse en

phonologie de l'euskara, Jean-Michel assurait la présidence d'Eusko Ikaskuntza pour Iparralde. Mais au-delà du prestigieux universitaire qu'il était, il laissera le souvenir d'un homme simple, d'une force d'âme peu commune qui lui permit de tenir tête à la maladie pendant plus de dix ans. Nous, leurs amis, pouvons témoigner des précieuses qualités humaines, de la joviale fidélité et de la délicate générosité du couple exceptionnel que Jean-Michel et Jasone formaient depuis plus de quarante ans.

Avec le décès de Jean-Michel, le Pays Basque perd un homme d'une envergure peu commune qui avait encore tant de choses à dire et à faire. Enbata perd un compagnon de route de longue date. A Jasone qui l'a accompagné et soutenu avec tant de dévouement, à son frère Jean-Claude et à Elixabet, Enbata présente ses condoléances les plus fraternelles.

Jean-Michel, zinez hintzan gizona. Ez adiirik. Ez haitugu ahantziko. ■

MB

“ Eux, c’est nous ! ”

Ce samedi 24 mars au rond-point de l’Europe de Biarritz, le mouvement Bizi a lancé une campagne de solidarité avec les migrant-e-s intitulée “Eux, c’est nous ! EtorkiZUna”. Alda reproduit ici la lettre ouverte qui en résume les motivations. Nous reprenons également ici le témoignage de Damien Carême, maire de Grande-Synthe, qui explique comment il est possible de traduire dans la pratique le “devoir d’accueil, d’asile et de solidarité” auquel appelle Bizi ! Damien Carême sera à Bayonne les vendredi 20 et samedi 21 avril, dans le cadre du Forum “Penser l’immigration autrement, agir localement” qui se tiendra à l’Auditorium Jean Grenet de la Cité des Arts. Il interviendra aux côtés de nombreuses spécialistes des migrations comme l’ethnologue Violaine Carrère ou François Héran, professeur au Collège de France sur la chaire “Migrations et sociétés”.



Anaiz Aguirre de Bizi et Cédric Herrou, paysan devenu un des symboles de la solidarité avec les migrants.

Migrants, déplacés, exilés, réfugiés... Eux, c’est nous ! Seuls, en famille, avec leurs enfants, ils fuient la guerre, la répression, la misère, la montée des eaux ; ils quittent des territoires devenus inhabitables du fait d’événements météorologiques extrêmes, à cause de pénuries d’eau potable, de terres devenues impropres à l’agriculture ou d’un environnement pillé et contaminé.

Les pays industrialisés y sont pour quelque chose. De la colonisation au système-dette et aux échanges inégaux actuels ou aux guerres du pétrole et autres minerais, une bonne partie de notre développement actuel s’est construit sur le pillage de leurs ressources, la déstabilisation de leurs sociétés et de leurs économies. Nos émissions de gaz à effet de serre sont historiquement à l’origine des dérèglements climatiques actuels dont les conséquences affectent aujourd’hui en priorité les pays du Sud.

Donc, eux c’est nous, et nous ne pouvons fuir nos responsabilités. Nous avons un devoir d’accueil, d’asile et de solidarité, non seulement avec les réfugiés politiques et les populations fuyant la guerre ou la répression, mais également avec les réfugiés économiques, les déplacés climatiques, les migrants environnementaux.

Ne construisons pas notre propre prison

Eux, c’est nous car l’Europe forteresse qui se construit, aux portes desquelles viennent mourir des dizaines de milliers de migrant-e-s, deviendra notre propre prison. L’Europe devra de plus en plus se militariser pour tenter d’être étanche, et pour gérer les conséquences prévisibles du désespoir que cela engendrera chez des millions de person-

nes n’ayant plus rien à perdre.

Est-ce là le monde que nous voulons ? Que nous souhaitons à nos enfants ?

Nous devons stopper cette dérive, à commencer par le projet de loi Asile-Immigration porté par Gérard Collomb. La Cimade, association historique de solidarité et de soutien aux migrant-e-s et réfugié-e-s, le qualifie de “texte dangereux” bafouant les garanties et droits fondamentaux, et rendant possible une accentuation de la maltraitance institutionnelle.

Agir maintenant

Mobilisons-nous d’urgence pour exiger son retrait ! Participe aux actions de la campagne “Eux, c’est nous !”, par exemple ce mardi 3 avril à 9h devant le centre de rétention d’Hendaye. Viens au Forum “Penser l’immigration autrement, agir localement” organisé les 20 et 21 avril par Atherbea, Bizi et Etorkinekin. Manifeste avec nous le mardi 1^{er} mai à Bayonne.

EtorkiZUna

TU es important-e ! Ton action face au sort que nous réservons aux migrant-e-s et aux réfugié-e-s dessine, dès aujourd’hui, un avenir commun différent, humain, pacifique, juste et solidaire. Un avenir dont nous pourrions être fier-e-s.

Florence Aniotz (Saint-Pée-sur-Nivelle), **Nicolas Balerdi** (Urrugne), **Barth Camedescasse** (Bayonne), **Xabi Camino** (Saint-Pée-sur-Nivelle), **Elise Dilet** (Bayonne), **Magali Lartigue** (Espelette), **Jon Palais** (Came), **Nerea Peponnet** (Ciboure), **Sabrina Ravetta** (Mouguerre), **Eva Sallaberry** (Saint-Pierre-d’Irube). ■

Damien Carême

Maire de Grande-Synthe

Maire de Grande-Synthe (22.000 habitants) depuis 2001, Vice-président de la Communauté Urbaine de Dunkerque (en bordure de la mer du Nord) et président d'honneur de l'association des maires Ville & Banlieue de France (AMVBF) Damien Carême a également été élu régional. Dès 2011, il a engagé sa ville dans une réelle transition écologique avec de nombreux programmes de social-écologie : Grande-Synthe est la première capitale française de la biodiversité, ville zéro-phyto, territoire à énergie positive. Les cantines sont bio et la santé sur ce territoire industriel et ouvrier est une préoccupation majeure tout comme la pratique du sport ou l'accès de tous à la culture. C'est dans ce contexte et en raison de sa situation géographique, à 30 km de Calais, en immédiate proximité de l'Angleterre, que la ville de Grande-Synthe, depuis 2008 est un lieu de passage des migrants.

Naissance d'un camp humanitaire

A l'été 2015 et en raison des conflits notamment syrien, la "pression migratoire" sur la commune s'est soudainement accrue passant de 60 à 80 réfugiés à 200 en août et plus de 1.200 à l'automne. C'est pour répondre avec dignité à cette affluence que le Maire de Grande-Synthe a pris la décision avec le soutien de Médecins Sans Frontières, d'Emmaüs et des associations locales, d'ouvrir en 2016 sur son territoire le premier lieu humanitaire en Europe, l'État français acceptant finalement d'accompagner la ville dans cette démarche de gestion.

Malheureusement en raison à la fois de la fermeture de la "jungle" de Calais et du manque de place en CAO, l'affluence a conduit progressivement à des tensions internes et à l'incendie du camp le 30 mai 2017. Aujourd'hui, Damien Carême réclame au nouveau gouvernement français la mise en place d'une véritable politique migratoire globale et la création de structures de transit sur l'ensemble du littoral de la Mer du nord de Calais à Grande-Synthe afin d'accueillir provisoirement les réfugiés avant leur éventuel départ en CAO.

Refusant de se résigner, le maire de Grande-Synthe poursuit ses efforts pour gérer la situation avec un minimum d'humanité et de dignité. Dans une intervention réalisée en février au Conseil économique social et environnemental, Damien Carême appelait l'État à faire preuve de lucidité et de responsabilité. ■

“ Tous ensemble, pour un accueil assurant des conditions de vie dignes ”



“ **A**près la disparition du lieu d'accueil, les réfugiés ont continué à venir jusqu'au mois de décembre où ils étaient environ 150 dans les sous-bois sans accès à l'eau, aux sanitaires... Le 12 décembre on a réouvert un gymnase pour mettre ces personnes à l'abri avec un minimum d'infrastructures pour permettre à ces personnes de maintenir leur dignité et pour que personne ne soit dehors en période hivernale, jusqu'au 31 mars prochain.

De la présence de l'État...

Il y a eu 450-500 centres d'accueil et d'orientation qui ont ouvert en France. On n'en entend jamais parler car ça se passe bien (pas de conflit, ni d'exaction, ni de problème de sécurité publique) et ils sont bien acceptés par la population. Dans les médias on entend parler des lieux où il n'y a pas d'accueil suffisamment dimensionné où les gens sont en errance (Paris, Calais et quelques autres communes).

L'État doit mettre en place des structures suffisantes là où sont les exilés. Ça sera le cas de notre territoire car les frontières avec l'Angleterre n'allant pas bouger, c'est toujours ici que les réfugiés voudront transiter. Cela n'est en aucun cas favoriser les réseaux de passeurs, faire des points de fixation ou d'appel d'air. On l'a prouvé à Grande-Synthe où le camp humanitaire avait plus de 1.200 personnes au départ puis trois mois plus tard on n'était plus qu'à 700. Quand tous les services fonctionnent ensemble (quand les personnes peuvent partir

dans les CAO).

La situation des exilés et réfugiés en France va continuer comme partout en Europe. Et ça va être de pire en pire dans les années et décennies qui viennent. Donc, on doit se structurer en France et organiser cet accueil pour que toutes les personnes présentes ne dorment pas dehors et puissent avoir des conditions de vie dignes d'être humains, et que l'État prenne en charge et travaille avec les autorités locales, élus locaux et les associations locales. Sur ce problème-là on a besoin des uns et des autres, on doit travailler de concert. L'expérience de fonctionnement des CAO des deux dernières années montre que quand c'est bien fait, ça fonctionne et que tout le monde l'accepte.

... à l'acceptation par la population

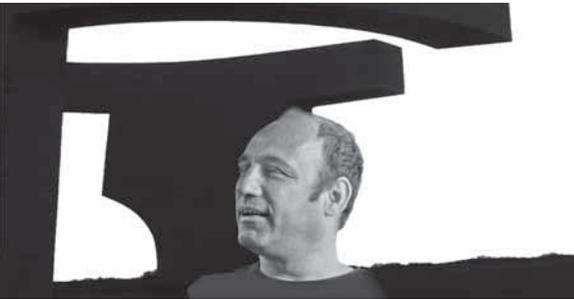
En fait je pense qu'en France on est un pays accueillant et que ceux qui dans les sondages se manifestent contre l'accueil sont les personnes qui n'ont jamais été confrontées à ces populations ou à ces êtres humains. On voit que le problème des réfugiés est le même que celui des SDF.

Suite à la décision d'ouverture d'un centre pour SDF par la Mairie de Paris dans le XVI^e arrondissement, j'ai en mémoire l'image des élus qui étaient injuriés par la population dans les réunions publiques. La maire Anne Hidalgo a tenu tête, a continué et a ouvert le centre de mise à l'abri des SDF. Actuellement on n'en entend plus parler et même les habitants du XVI^e viennent apporter des habits et de la nourriture aux SDF du centre. On a le même problème avec l'accueil des exilés en France. Même dans les cas où des manifestations ont eu lieu avant l'ouverture de certains CAO, dès qu'ils ont été ouverts... on n'a plus entendu parler des manifestations. Aucun des CAO n'a dû fermer suite à un quelconque problème. On a d'ailleurs le cas de CAO qui ont dû fermer après la période hivernale pour lesquels les élus locaux et associations sont allés voir l'État afin de lui demander de les laisser ouverts car il s'y passe des formes de solidarités très intéressantes." ■



L'espoir alimente la paix (2/2)

Acteur majeur des artisans de la paix, Txetx Etcheverry publie ici la deuxième partie de sa chronique sur le changement qui semble s'amorcer dans la politique pénitentiaire à l'endroit des prisonniers politiques basques. Va-t-on vers la fin du régime d'exception, comme le réclament les artisans de la paix, pour un pas décisif vers la résolution du conflit?



● Txetx Etcheverry

Après 30 ans de politiques d'éloignement et de dispersion systématiques des prisonniers politiques basques, pour la première fois un espace de dialogue et de travail ouvert entre le Pays Basque et le gouvernement français semble enclencher un mouvement dans une autre direction : suppression de statuts DPS, rapprochement et regroupement de certains prisonniers... Assisté-t-on à la fin du régime d'exception que subissaient les prisonnier-e-s incarcéré-e-s en France et leurs familles, source de souffrances, de drames et de tensions politiques dans la société basque ?

Une décision inacceptable

Le rejet de la cinquième demande de semi-liberté déposée par le prisonnier bayonnais Jon Kepa Parot, âgé de 66 ans, a été vécu comme une douche froide venant glacer cet espoir naissant, dont nous avons pourtant tellement besoin pour alimenter la paix, pour valider les stratégies qui tentent patiemment de la construire en Pays Basque. Le Tribunal précisait pourtant qu'après plus de 27 ans de prison (alors que sa période de sûreté avait été fixée à 15 ans) "l'effectivité de la peine est en l'espèce pleinement respectée". Malgré cela, cette demande de semi-liberté probatoire a été rejetée suite au recours d'un procureur aux arguments inquiétants : "...compte tenu notamment de l'émoi que pourrait susciter sa remise en liberté anticipée, le ministère public est opposé à la libération conditionnelle au regard du trouble grave

à l'ordre public que pourrait causer la libération conditionnelle"...

Jon Parot a été condamné, et a purgé une lourde peine pour sa participation à de nombreux attentats mortels d'ETA commis entre 1978 et 1987 en Espagne. Que signifie donc le fait de s'opposer à sa semi-liberté du fait de l'émotion qu'elle pourrait susciter, plus de 30 ans après les derniers faits commis ? Que ce type de prisonniers devra rester incarcéré éternellement ? Qu'ils devront mourir en prison ?

Deux poids deux mesures

Du coup, certaines questions se posent : Dans la même période comprise entre 1978 et 1987, et dans le cadre du même conflit basque, l'État espagnol a, quant à lui, commis et fait commettre sur le territoire français des dizaines d'attentats mortels visant des réfugiés basques, des coopératives, ou des citoyens lambda, et ayant coûté la vie à une bonne quarantaine de personnes ! Les auteurs et responsables de ces atten-

“ Presque sept ans après la fin de la lutte armée d'ETA, un an après le démantèlement de son arsenal conduit par la société civile du Pays Basque, il faut bien évidemment songer à ré-intégrer dans la société ses militant-e-s incarcéré-e-s ou exilé-e-s.

tats sont tous en liberté aujourd'hui. Parmi les principaux responsables, des ministres, commissaire de police, général de la Guardia Civil, la plupart ont même été libérés au bout de trois ou quatre ans alors qu'ils avaient été condamnés à des peines allant jusqu'à 75 ans de prison. Aucune protestation publique n'a jamais été émise contre cette situation de la part des autorités françaises, qu'elles soient politiques ou judiciaires. Cela voudrait-il dire que ces attentats-là, ces morts-là étaient moins graves, qu'elles suscitaient moins d'émotion ou de souffrances ? Ou que la justice française admet officiellement deux poids deux mesures ?

Pourquoi dès lors construire de tels raisonnements pour empêcher l'accès normal des prisonniers basques aux remises de peines, régimes de semi-liberté ou libérations conditionnelles ?

Intelligence politique

C'est exactement l'inverse qu'il faut mettre en place. Il faut dès aujourd'hui normaliser cet accès-là, ce qui compléterait le démantèlement du régime d'exception auquel sont soumis les prisonniers basques et leurs familles. Cela ne troublera en rien l'ordre public et au contraire contribuera à apaiser la situation générale au Pays Basque.

Cela préparera en outre le terrain et les esprits à un autre exercice indispensable : la gestion politique, et non judiciaire, du sort des militant-e-s d'ETA incarcéré-e-s en France et en Espagne.

Presque sept ans après la fin de la lutte armée d'ETA, un an après le démantèlement de son arsenal conduit par la société civile du Pays Basque, il faut bien évidemment songer à ré-intégrer dans la société ses militant-e-s incarcéré-e-s ou exilé-e-s. Il s'agit tout simplement là d'intelligence politique.

Dans la situation actuelle, les dernières sorties de prisonnier-e-s basques actuellement incarcéré-e-s auront lieu en 2057 ! Qui peut imaginer une seule seconde que l'on peut construire une paix solide, irréversible, que l'on peut impulser une dynamique de réconciliation et poser les bases d'un nouveau vivre ensemble en Pays Basque avec une telle perspective ? L'espoir alimente la paix, le désespoir ne peut que nourrir ceux qui la contestent. ■



Orain Herria, orain bakea !

Otsailaren 27an frantses Estatuak lehen presoak hurbildu ditu Mont-de-Marsaneko kartzelera. Ez dakigu oraindik hurbilketa mugimendu hori zer tamainakoa izanen den, eta zer ezaugarrien baitan gauzatuko den. Xabi Larralden iritziz, horren arabera baieztazen ahalko da frantses Estatuak euskal preso politikoen inguruan eduki dituen ohiko jarreratik mugitzen hasia denez.

Balizko aldaketa hori dela eta, martxoaren 7an Frantziako eta Espainiako justizi ministroak Madrilan bildu dira. Bilkura honen ondotik, Espainiako justizi ministroak - Rafael Catalá-k - Espainiak bere kartzela politika ez duela deusetan aldatuko adierazi du. Halako adierazpenak egin behar dira, bezperan, Xabi Rey euskal preso politikoa Puerto IIIko kartzelan hilik aurkitu delarik.

Egun batzuk geroago, martxoaren 10ean, Iñigo Urkullu-k biktimen aldeko ekitaldi batean ETA-ren jardura "bidegabea" izan dela salatu du, erakunde armatuari bere autokritika egitea exijituz. Berez, Iñigo Urkullu-ren ahotik halako adierazpenak ez dira harrigarriak; baina bai, adierazpen horiek egun batzuk lehenago gertatu den Xabi Rey-ren heriotzari buruzko aipamen bihirik egin gabe egitea mingarria dela. Zeren, Xabi Rey-k bere buruaz beste egin badu ere, gaurko kartzela politikak erahil duela begibistakoa da.

Zauri bat idekirik

Hori dela eta, momentu honetan, konponbide prozesuari begira bi partida jokutzen ari dira. Alde batetik, euskal jendartearen etengabeko mobilizazioa euskal preso guzien askatze prozesu bat indarrean jar dadin. Eta erronka horri dagokionean, behin eta berriz errepikatu behar dugu gatazkaren presoen auziak zauri bat idekirik uzten duen neurrian, euskal preso guziak askatu arte ez dela egiazko bakerik egonen Euskal Herrian. Eta bestalde batetik, biktimen sufrimenduaren aitortza, eta euskal gatazkaren errelatoari loturiko indar harremana.

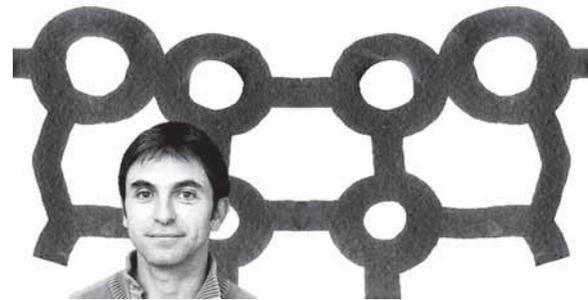
Horri begira, bere adierazpenek agerian uzten dutenez, Iñigo Urkullu ez da jarrera "neutro" batean kokat-

zen, baizik eta galtzaile/irabazle dialektika areagotzen duen errelatoaren inguruko indar-joko batean murgildua. Iñigo Urkullu-k konponbide prozesuaren haritik Ezker Abertzalea "galtzaile" bezala eta buru makur atera dadin nahi du, horrek Historiaren aitzinean EAJ posizio "eroso" batean kokatuko lukeelakoan.

Biktimen sufrimenduaren aipamen desorekatua baliatuz, horretara datoz ETA-ri luzatzen dizkion bidegabetasunaren inguruko interpelazioak. Ezker Abertzalea gizatasun ikuspuntu batetik biktimen sufrimenduaren aitortzari buruzko ariketa zintzoa egiteko prest da. Eta gainera, euskal gatazkaren konponbidearen inguruan mobilizatuak diren adituen bitartez, horretarako nazioartean aplikatu diren metodo eta protokoloen inplementatzeko aukera guziak ditugu Euskal Herrian.

Baina, normala denez, Ezker Abertzaleak gatazkaren izaera desitxuratzea suposatzen duen errelato baten aitzinean makurtzea ez du onartuko. Hauxe baita euskal jendartearen inposatu nahi den gatazkaren errelatoa: frankismoaren bukaeran transizio demokratikoa eman zen Espainian, eta "buru-ero" batzuk beren proiektu politikoa bortizkeriarekin defendatzea erabaki zuten. Ezker Abertza-

“ “ **19. mendeko gerla karlisten ondotik, eta Aiete arte, euskal gazterian (edo parte batean behintzat) Euskal Herriaren eskubideak defendatzeko armak hartzea beharrezkoa ikusi ez duen belaunaldi bakar bat ez da egon**



● Xabi Larralde

learentzat errelato horrek euskal gatazkaren erro historiko sakonak ezabatzen ditu erabat.

Herriaren interesak lehenetsi alderdiarenak baino

Tartean, ETA-ren borroka armatuaren sorrera eta iraupena ezin baita ulertu historio luzean finkatzen den ondoko konstatazioaren abstrakzioa eginez: 19. mendeko gerla karlisten ondotik, eta Aiete arte, euskal gazterian (edo parte batean behintzat) Euskal Herriaren eskubideak defendatzeko armak hartzea beharrezkoa ikusi ez duen belaunaldi bakar bat ez da egon. Hor daukagu euskal gatazkaren erro sakona. Eta horri heltzen ez diogun bitartean, arazoa ez da alderdi bat ala bestea Historiaren bertsioen inguruko lehian galtzailea suerta daitekeela, baizik eta gaur jorratzen ari garen konponbide

de entsegu sekuentziatik Herria bera galtzailea atera daitekeela.

2004-ean Batasunak "Orain Herria, orain Bakea" lemapean ekitaldi politiko bat antolatu zuen Anoetan, Loiolako negoziatioei bidea idekiz. Eta egun ere, sekulan baino gehiago, Herriaren interesak lehenetsiz alderdiarenak baino, abertzaleek konponbidearen prozesuan eta burujabetzaren bidean aitzina egiteko haien eskuetan gako asko eduki ditzaketeelako hauxe da EAJ-ri luzatzen diogun mezua: "Orain Herria, orain Bakea!" ■





Confiscatoire !

Avec son humour coutumier Peio Etcheverry-Ainchart, brode sa chronique de plusieurs points d'interrogations autour du mot confiscatoire. Qu'est-ce qui est véritablement confiscatoire? Une surtaxe des résidences secondaires? Ou bien les logements que de nombreux citoyens n'ont pas les moyens de s'offrir? Peio a son idée sur le sujet.



● Peio Etcheverry-Ainchart

Confiscatoire [kɔfiskatwaR] adj. – contraction de “confiserie” et “suppositoire”, ce qui en fait un terme généralement difficile à saisir par la plus grande partie de la population. Je suppose que l'opportunité d'en parler dans une chronique d'Enbata prêle du coup à conjecture. Et pourtant, si l'on veut bien aller au-delà d'une appréhension superficielle du terme et aller au fond des choses – ainsi que le suggère d'ailleurs “suppositoire” qui sert de suffixe à notre adjectif –, on gagne un domaine certes plus inattendu et éminemment politique.

Taux d'imposition

“*Confiscatoire* [kɔfiskatwaR] adj. – de confisquer. Taux confiscatoire (d'un impôt) : taux élevé, qui absorbe la totalité des revenus.” C'est ainsi que le Petit Robert définit le terme, et également dans cette acception que je l'ai moi-même compris lorsque, voici une quinzaine de jours, je l'ai entendu de la bouche du maire de Saint-Jean-de-Luz, en séance du conseil municipal. Ladite séance était consacrée au débat d'orientation budgétaire, véritable rituel municipal hivernal qui sert de fondement politique au vote du budget primitif, prévu quelques semaines plus tard. Il s'agissait alors pour Jean-François Hirigoyen –qui vient donc de succéder au regretté Peyuco Duhart– d'expliquer pourquoi le taux de la taxe d'habitation n'augmenterait pas en 2018 pour les résidences secondaires de la ville, après avoir augmenté de 20% puis 40% au cours de l'année dernière au moyen d'une disposition fiscale dont on a déjà assez parlé pour ne pas y revenir ici. Il eût pu se contenter de donner l'information brute, ou plutôt de la confirmer

puisqu'elle avait déjà été annoncée lors du vote du passage à 40%, il y a quelques mois ; mais il en est ainsi de certaines municipalités de droite, qu'elles éprouvent le besoin de soulager leur conscience auprès de leur base électorale en expliquant qu'elles ont toujours été philosophiquement contre une telle surtaxe, mais qu'elles ont été contraintes de l'instaurer à cause de la baisse des dotations de fonctionnement qui mettent leur budget général en péril. Un bel exercice de gymnastique politique donc, dont peu de monde est dupe, et qui surtout cache l'objectif véritable : celui de pouvoir éviter une augmentation générale des impôts locaux.

Pour n'importe quel élu d'opposition un peu rôdé, l'exercice n'est guère original et la mauvaise foi relativement classique. Dans le cas luzien, d'ordinaire, l'affaire se serait juste soldée par quelque sourire entendu et on serait passé à autre chose. D'ailleurs, aucun élu parmi notre groupe abertzale n'avait pensé réagir à ce point précis des orientations budgétaires, tant il s'agissait d'un épiphénomène. Seulement voilà... peut-être sincèrement convaincu de son droit à user de tous les arguments dans une enceinte où, il est vrai, la règle électorale lui assure une paix quasiment aussi royale que la place qui jouxte la mairie, Hirigoyen se permet de conclure qu'il considèrerait que toute hausse supplémentaire serait “confiscatoire”.

Qui confisque ?

Le mot était donc lâché. Élever la surtaxe d'habitation à 60% serait “confiscatoire”, c'est-à-dire “absorberait la totalité des revenus” du pauvre propriétaire concerné. On le sait, les artifices rhétoriques se jouent de la définition exacte d'un mot et ce n'est pas cela qui est ici en cause. Par contre, peut-on réellement user de tous les mots sans risquer de verser dans l'outrance la plus crasse ? Car enfin, il faut tout de même rappeler qu'on parle ici d'augmenter de 60% la part communale de la taxe d'habitation d'un contribuable parce qu'il a la chance – je n'ai même pas dit “privilège” – d'être propriétaire de deux logements au moins, qu'il peut occuper ou laisser vides à loisir.

“ Élever la surtaxe d'habitation d'une résidence secondaire à 60% serait “confiscatoire”, c'est-à-dire “absorberait la totalité des revenus” du pauvre propriétaire concerné?

En face, ce sont bel et bien des quantités de gens qui ne parviennent pas à trouver un seul logement, leur logement principal, celui dont ils ont besoin pour vivre et héberger leur famille. Eux ne se demandent pas s'ils vont choisir de passer juillet ou les vacances de Pâques dans l'un ou dans l'autre, ils doivent s'inscrire sur des listes d'attente pour avoir un logement social, ou faire des kilomètres vers les communes plus à l'intérieur pour trouver un bien moins cher.

Taux confiscatoire ou logements confisqués ?

Il est aisé d'asséner dans l'enceinte d'un conseil municipal qu'un taux appliqué à des logements de vacances est “confiscatoire”, mais qui ira l'expliquer à celles et ceux qui peinent à se loger à l'année, et qui trouveraient l'adjectif légitimement blessant ? On pourra toujours comprendre – au sens intellectuel – qu'une municipalité de droite rechigne à taxer des propriétaires de résidences secondaires. Mais il est possible de défendre ses principes, ses choix, même lorsque les seconds se révèlent en contradiction avec les premiers, sans pour autant tomber dans ces abus de langage qui n'apportent guère à l'argumentation voire au contraire l'affaiblissent. Car les mots ont un sens. De la même manière qu'à force d'être “iniques” les décisions finissent par ne plus jamais l'être, à qualifier invariablement tout impôt de “confiscatoire” on perd de vue le véritable niveau de justice ou d'injustice fiscale.

Mais surtout, le monde actuel présente un visage assez dur comme cela, génère assez de situations de détresse en tout genre pour qu'on évite d'avoir recours à des mots inappropriés, qui ajoutent des rancœurs inutiles à celles déjà existantes. À mon sens, si une chose peut être considérée comme confisquée ici, c'est bien le logement lui-même. Jamais un taux d'imposition de résidences de villégiature, qui sont des biens superflus, ne pourra être jugé confiscatoire tant qu'on ne sera pas parvenu à loger convenablement tout le monde, ce qui est une nécessité vitale. Et si tant est que certains puissent se braquer malgré tout sur cet adjectif, en ce qui me concerne le choix sera toujours clair : à tout prendre, je préférerai toujours une taxe confiscatoire à des logements confisqués. ■



LGV zer berri ? (1/2)

Contrainte par sa dette faramineuse de 52 milliards d'euros et un réseau ferré de proximité laissé à l'abandon au bénéfice de la construction de lignes à grande vitesse ruineuses, SNCF et son donneur d'ordre, l'Etat français, ont décidé de mettre un terme à la fuite en avant et de consacrer leurs maigres ressources à l'amélioration des déplacements ferroviaires du quotidien. Dans un article en deux parties Pantxoa Bimboire donne son approche de la question.

Chacun connaît ma position sur le sujet. Dans Enbata de janvier 2011, qui résumait un article de fond de l'Usine Nouvelle, évoquant déjà une dette cumulée de 30 milliards, un réseau, hors LGV, vétuste nécessitant un investissement de 3 à 6 milliards par an, pendant 10 ans et des dysfonctionnements importants, notamment sur le fret, les TER et l'organisation, tel le manque de polyvalence contrôleur et conducteur dans les différentes missions. J'aimerais apporter sur le sujet quelques éléments nouveaux, outre que le déficit est maintenant de 45 milliards, que le réseau commence à être mis en réflexion et qu'on découvre depuis peu qu'il faut faire quelque chose et que Macron a pris la décision stratégique de s'intéresser aux lignes du quotidien en priorité.

La question du fret

Elle représente un des arguments des défenseurs de la nouvelle ligne qui précisent qu'il est important de limiter le transport route. Bien entendu. Sauf que pendant plus de 30 ans la SNCF a démontré une certaine inefficacité en la matière, des comptes analytiques démontrant que c'est sur cette mission qu'elle était le plus en déficit. L'épisode SERNAM est dans la mémoire de chacun, quand la SNCF croyait tellement peu dans la mission fret qu'elle avait créé une section fret route à cause de la concurrence. Sud Ouest de début mars, évoque la possibilité à terme de faire prendre le train à 11.500 camions par an à terme et si sa plateforme Geodis de Hendaia prouve sa rentabilité ! Ce journal ne rapproche pas ce flux, alors qu'il eut été utile que le rédac-

teur de l'article le précise, des 8.000 camions par jour (12.000 dans les hypothèses farfelues de la SNCF contestées par le cabinet Suisse) qui traversent la frontière. Il nous faut pourtant croire à une solution Geodis, même si cette solution ne soulage la route que de 5 pour 1.000.

Une information que je souhaiterais valider auprès du lectorat d'Enbata indique aussi que le cheminot fret travaille 160 jours par an contre une moyenne européenne de 205 jours par an (E. Brunet RMC, information orale de mi-février). Par ailleurs, outre le problème de statut sur lequel Macron semble agir, il y a surtout une question de polyvalence dans l'effectif SNCF (information Usine Nouvelle janvier 2011 et émission C'est à vous récente : impossibilité de faire des transferts entre conducteurs fret, TER ou grande ligne).

Tout ça pour dire que le fret ferroviaire, dans les conditions actuelles est une grosse utopie et à part une mise en place de péages



La CCI de Bayonne, gestionnaire du ferroviaire desservant le port.

“ Pendant plus de 30 ans, la SNCF a démontré une certaine inefficacité en matière du transport du fret, des comptes analytiques démontrant que c'est sur cette mission qu'elle était le plus en déficit.



● Pantxoa Bimboire

camions combinée à des prix carburant avec très forte hausse, sans évoquer le modèle espagnol du tout route qui n'opte pas pour le fret rail, pour le moment.

Les besoins territoriaux existent

Un certain nombre d'entreprises de production, avec des volumes importants à transporter (maïs, bois, graviers, soufre ...) ont depuis longtemps fait le choix du rail, ce qui signifie que le site industriel possède des installations (quai et rails) qui lui permet d'accéder au réseau. Les prix pratiqués et les possibilités de travailler avec le fret SNCF n'ont pas donné l'opportunité d'étendre ce mode de transport.

A l'initiative de la CCI de Baiona, une structure privée mixte (transporteurs, clients, maintenance) s'est mise en place. Cette structure loue une locomotive et assure le transport des frets de liaison entreprises, clients, accès mer, etc. Il y a donc un marché naissant pour peu que souplesse horaire et réactivité soient au rendez-vous. Cela aussi soulage l'engorgement route et il semblerait que le fret SNCF se réveille. ■



Camisole espagnole

“ En cinq mois, 28 dirigeants catalans ont été inculpés. Pour rester libres, 13 d'entre eux ont dû verser des cautions de 100.000 euros chacun, en moyenne. Sept personnalités indépendantistes ont dû quitter leur pays.

L'arrestation de Carles Puigdemont en Allemagne et l'incarcération de cinq députés par Madrid décapitent le mouvement indépendantiste catalan. Par la suspension de l'autonomie comme par l'action de sa "justice", l'Espagne fait tout pour qu'un gouvernement fantoche, soumis à ses ordres, dirige le pays. Elle bloque l'émergence d'une solution politique respectueuse des règles démocratiques et conforme à la demande des électeurs.



● Ellande Duny-Petré

Le député et ex-président catalan Carles Puigdemont a été arrêté par la police allemande le 25 mars, alors qu'il rentrait de Finlande pour revenir en Belgique où il est exilé. Un magistrat a décidé le lendemain son maintien en détention. Il dispose de 60 jours, pouvant être prolongés de 30 jours supplémentaires, pour décider de son extradition vers l'Espagne. Deux jours avant cette arrestation, celle-ci avait lancé un mandat d'arrêt international à l'encontre des sept leaders politiques catalans exilés, tous députés ou anciens ministres. La coopération policière et judiciaire entre l'Allemagne et l'Espagne est meilleure qu'avec la Belgique où le délit de rébellion dont Carles Puigdemont est accusé, n'existe pas. Une douzaine d'agents des services secrets espagnols suivaient le leader catalan durant son périple en Europe du nord. En Ecosse, la police négocie avec les avocats de Clara Ponsatí, ex-ministre de l'éducation du gouvernement catalan, pour qu'elle se présente auprès des autorités. Les manifestations en Catalogne sont considérables. Les partis indépendantistes lancent des appels au calme pour éviter les violences, ce faux-pas pouvant être immédiatement utilisé par l'adversaire pour faciliter extraditions et condamnations. A l'heure où vous lirez ces lignes, le parlement Catalan se sera réuni pour éventuellement élire à la présidence du gouvernement... Carles Puigdemont.

Durant ces dernières semaines, la répression politique à l'encontre des leaders indépendantistes a été tout aussi féroce. Depuis les élections du 21 décembre 2017, trois candidats souverainistes ont dû renoncer à être élu président de la Generalitat. Carles Puigdemont, président sortant, bénéficiait d'une

majorité absolue au parlement catalan. Il a renoncé le 30 janvier, sous les menaces de la Cour suprême et a dû laisser la place à un deuxième candidat, le député et ex-président de l'ANC, Jordi Sanchez, toujours incarcéré. Mais le magistrat de la cour suprême Pablo Llarena considère que ce dirigeant politique "risque de récidiver" en remettant à flot le projet souverainiste. Il a donc refusé le 9 mars qu'il sorte de prison — ne serait-ce que 24 heures — pour se présenter devant le parlement et être élu. Quelques jours plus tard, le 20, Jordi Sanchez soumis à un chantage "judiciaire" éhonté, annonce qu'il va démissionner de son mandat de député.

Un troisième homme, Jordi Turull, est alors pressenti, non sans mal, car à chaque fois, les trois composantes de la majorité souverainiste doivent se mettre d'accord. Jordi Turull qui fut un des grands artisans du référendum d'autodétermination, a passé deux mois en prison et se trouve en liberté conditionnelle. Son jugement définitif, comme celui de la plupart des autres inculpés catalans aura lieu en principe, à l'automne 2018. Le 22 mars, le parlement ne l'a pas élu à la majorité absolue, du fait de l'abstention des quatre députés de CUP. Comme souvent, l'extrême gauche, par sa radicalité, devient l'allié objectif du pouvoir en place ou de la réaction. En principe, 48 heures plus tard, il sera élu président à la majorité simple et pourra constituer un gouvernement.

Troisième candidat... l'Espagne le réincarcère et embastille quatre députés

Mais le 23 mars, Jordi Turull est réincarcéré par la cour suprême, avec quatre autres leaders indépendantistes: les ex-ministres et députés, Josep Rull et Raül Romeva, l'ex-présidente du parlement et députée Carme Forcadell et la députée Dolors Bassa. Il y a quelques mois, les deux dernières avaient été libérées après quelques semaines de prison, non sans avoir versé respectivement 150 et 100.000 euros de caution. Une possible récidive dans leurs futures actions politiques et le risque que tous ces députés partent se réfugier à l'étranger, ont convaincu le magistrat. Il y a quelques jours, Forcadell et Bassa annonçaient qu'elles quittaient leur mandat de députées. En vain.

Dans les attendus de sa décision, Pablo Llarena compare le processus indépendantiste

catalan à la tentative de putsch du colonel Tejero le 23 février 1981 et accuse les inculpés de "rébellion avec violences", le plus grave chef d'inculpation prévu dans le code pénal espagnol, passible de 30 ans de prison. En outre, il exige de 14 ex-membres du gouvernement catalan le versement solidaire de 2,1 millions d'euros de caution, au titre de leur "responsabilité civile" dans l'organisation du référendum du 1^{er} octobre 2017.

Sept leaders politiques exilés, dix en prison

La députée et secrétaire générale d'ERC Marta Rovira appelée par le même magistrat à comparaître le 23 mars, a senti le vent venir. En liberté sous caution (60.000 euros), elle ne s'est pas présentée à Madrid et a pris la veille le chemin de l'exil, rejoignant à Genève la députée CUP Anna Gabriel. En cinq mois, 28 dirigeants catalans ont été inculpés. Pour rester libres, 13 d'entre eux ont dû verser des cautions de 100.000 euros chacun, en moyenne. Sept personnalités indépendantistes ont dû quitter leur pays. Désormais, les figures les plus en vue de l'abertzalisme catalan sont, soit en prison, soit exilées.

La pression ne s'arrête pas là. Depuis 150 jours que le statut d'autonomie est suspendu, 260 fonctionnaires catalans ont été démis de leurs fonctions en raison de leur implication dans la mise en œuvre du référendum d'autodétermination. Le Conseil général du pouvoir judiciaire refuse, le 8 mars, à un ex-magistrat devenu sénateur ERC et très impliqué dans le processus indépendantiste, sa réintégration dans son corps d'origine. Le 16 mars, c'est au tour de Antoni Molons, haut fonctionnaire bien connu de la Generalitat, d'être destitué de ses fonctions par le conseil des ministres espagnol. Il s'était chargé de signer avec plusieurs médias des contrats de publicité en faveur du référendum.

La justice espagnole ne supporte pas les voyages et les interventions publiques de Carles Puigdemont au Danemark, en Finlande et en Suisse, au siège de l'ONU, seul ou en compagnie d'autres députés exilés. Elle fait des pieds et des mains pour essayer de limiter leur liberté de déplacement, elle enquête sur l'origine et le transfert des fonds qui leur permettent de vivre et de poursuivre une activité politique.

Consuls indésirables

Fin février, le gouvernement espagnol exige de la Finlande qu'elle suspende de ses fonc-



Jordi Turull, candidat à la présidence du govern, incarcéré par l'Espagne.

tions son consul, Albert Ginjaume Egado, en poste à Barcelone. Madrid lui reproche, “ses activités inadéquates”, “en rapport avec la situation politique catalane”. Titulaire de ce poste depuis 29 ans, l'Espagne n'apprécie pas qu'au nom du Comité des consuls nommés à Barcelone —94 au total— Ginjaume Egado organise chaque mois un repas avec des personnalités de la vie politique, économique, sociale, culturelles et sportive de Catalogne. Au total, le gouvernement a exigé le départ de trois autres consuls, tous accusés de sympathie à l'égard des indépendantistes: ils représentaient les Philippines, la Lettonie et la Bulgarie. Ceux du Pérou et du Danemark sont sur la sellette. Depuis la mise en œuvre de l'article 155, onze délégations internationales catalanes réparties à travers le monde, sortes de pré-ambassades, ont été dissoutes. Les subventions allouées à 62 “Maisons de Catalogne” situées à l'étranger, ont été largement revues à la baisse.

Existe en Espagne l'équivalent du défenseur des droits chargé de se pencher sur les situations de discrimination. Le 28 février, Concepció Ferrer, numéro 2 de ce service, rencontre secrètement et à titre privé, les deux députés indépendantistes incarcérés, Oriol Junqueras et Joaquin Forn. Sans effet pour l'instant. Seule exception, mais dans un domaine très symbolique, la condamnation de l'Espagne le 13 mars par la Cour européenne des droits de l'homme, pour avoir condamné à une forte amende deux Catalans qui, il y a onze ans, avaient publiquement brûlé un portrait du roi : cela ne constituait pas un délit, mais relevait de la liberté d'expression.

La Catalogne n'existe pas

Avec ce torrent répressif, que l'on peine à suivre tant il s'étend, que recherche l'Espagne? Un parlement et un gouvernement régional à sa botte, dirigé par un président

autonomiste suffisamment souple. Que députés et dirigeants souverainistes acceptent de se soumettre sous la menace d'inculpations, d'amendes astronomiques et de prison. En échange de quoi, le statut d'autonomie pourra être rétabli... Car “tel est le bon plaisir” de l'État central, dans le respect absolu de sa légalité parée de toutes les vertus de la démocratie. Une situation qui rappelle le “bon temps” des colonies, celui de l'Algérie soumise de 1830 aux années 60 à toutes les lois d'exception possibles et imaginables par la France, suivant le syllogisme : L'Algérie c'est la France, or la France est une démocratie et son régime politique est légal, donc l'Algérie française est démocratique.

Les Etats européens préoccupés par d'autres questions, ne bronchent pas. Les “droits de l'homme” si prompts à s'émouvoir, restent silencieux. Les institutions européennes éprises de grands principes démocratiques, demeurent indifférentes. La Catalogne n'existe pas.

Indépendantistes inadaptés et butés

L'Espagne dirige directement et d'une main de fer la Catalogne et jamais le pays n'a été aussi calme et stable. Mais droite et gauche espagnoles tentent de démontrer que cette “région” est vraiment ingouvernable à cause de méchants partis “populistes”, dont les dirigeants inadaptés et butés relèvent de la psychiatrie. Madrid tente de faire croire que le chaos et l'instabilité minent l'économie, que les capitaux et l'épargne fuient, que le PIB chute. Elle entend ainsi convaincre l'opinion catalane : elle doit se détourner des partis souverainistes.

En empêchant les Catalans d'élire un gouvernement régional, d'ici fin mai, l'Espagne dissoudra le parlement catalan et organisera un nouveau scrutin. L'objectif de Mariano Rajoy est le maintien du statu quo institutionnel, avec un souverainisme catalan contenu et

stérilisé, assorti d'un clair avertissement préventif adressé aux Basques, le tout avec le soutien sans faille de l'opinion publique espagnole. Les deux frères ennemis de la droite, PP et Ciudadanos, veulent se maintenir ou prendre les rênes de l'Etat. Les yeux rivés sur le prochain scrutin, dans moins de deux ans, ils se demandent d'abord comment utiliser le problème catalan pour obtenir une majorité de députés. Par quel moyen? Grâce à une union sacrée que leur apportera le soutien ponctuel du PSOE. Une telle union n'est possible que si l'Espagne dispose d'un bon bouc émissaire: hier ETA, aujourd'hui les “séparatistes” catalan.

L'autonomisme catalan s'est transformé en indépendantisme, en grande partie parce qu'une haute cour espagnole avait fait passer à la trappe l'essentiel d'un nouveau statut d'autonomie, pourtant approuvé en toute légalité par le parlement catalan et par référendum. Ce n'était que le hors d'œuvre. Aujourd'hui, la même méthode est appliquée, plus violemment encore. Le pouvoir des juges fait taire et incarcère les élus non conformes.

La rigidité et l'autoritarisme espagnols, la caricature de justice et de démocratie qu'ils osent mettre en œuvre en Catalogne, marqueront à jamais les esprits, en particulier auprès de la nouvelle génération. Carles Puigdemont entre par la grande porte dans le Panthéon catalan, sur les traces glorieuses d'un Luis Companys, arrêté quinze fois depuis 1906 et fusillé par Franco le 15 octobre 1940. L'Espagne se montre aujourd'hui égale à elle-même, elle creuse chaque jour le fossé qui sépare deux peuples. Il devient celui de la haine. Gare aux effets dévastateurs de l'acharnement et de l'humiliation. Si les Espagnols connaissaient l'histoire européenne, ils se souviendraient des conséquences du Traité de Versailles. Adieu le désir du “vivre ensemble”. ■



Irlande : les accords de paix à l'épreuve du Brexit

Dans les négociations post-Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne le devenir de la frontière entre la République d'Irlande et l'Ulster est une pierre d'achoppement dont on ne voit pas bien comment elle pourrait être ôtée du chemin vers une solution. David Lannes partage le scepticisme ambiant sur la possibilité de trouver une solution à ce casse-tête politique.



● David Lannes

“**A**ucun Premier ministre du Royaume-Uni ne pourra jamais accepter un tel accord.” La réponse de Theresa May à la proposition faite le mois dernier par l'Union Européenne (UE) que “le territoire de l'Irlande du Nord [...] soit considéré comme faisant partie du territoire douanier de l'Union” a au moins le mérite de la clarté! Cette proposition visait à répondre aux préoccupations des Irlandais qui, à l'approche du Brexit, redoutent un retour de la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Cette crainte n'est pas uniquement d'ordre économique car la disparition effective de cette frontière avait été l'une des clés du succès du processus de paix.

Si le Royaume-Uni quitte l'UE alors que la République d'Irlande y reste, les deux entités seront a priori soumises à des lois migratoires et à des régimes douaniers différents, et l'on voit mal comment cela se ferait sans contrôles à la frontière. La proposition de l'UE apportait une solution assez pragmatique à ce problème, et Theresa May avait d'ailleurs accepté en décembre dernier des “alignements régulateurs”; selon Michel Barnier, négociateur de l'UE, le texte de la proposition “ne contient aucune surprise. Il traduit juridiquement des engagements pris ensemble”. Déterminée, l'UE a d'ailleurs réussi à imposer à May que ces mesures soient mises en place si le Royau-

me-Uni ne parvient pas à trouver de solution alternative avant 2020.

Le DUP en position de force

La réaction épidermique de Theresa May s'explique par l'alliance qu'elle a été contrainte de passer avec les unionistes irlandais du DUP (Democratic Unionist Party) pour avoir une majorité à Westminster. Dès qu'il a eu vent des accords informels pris en décembre au sujet de l'exception douanière promise à l'Irlande du Nord, le DUP a aussitôt fait savoir que “ce ne serait pas acceptable” car cela ouvrirait de fait une nouvelle frontière entre l'Irlande du Nord et le reste de la Grande Bretagne. Plutôt que de risquer une nouvelle crise gouvernementale, Theresa May a préféré s'aligner sur ses positions.

Ce revirement n'est malheureusement pas le seul effet néfaste de cette alliance entre le DUP et les Tories. Pour reprendre les paroles d'une dirigeante du SDLP (nationaliste), elle “mine la fabrique même de notre organisation politique et l'esprit du partage du pouvoir qui la sous-tend”. Ce principe de “partage du pouvoir” (power sharing) est en effet l'un des fondements des institutions politiques nord-irlandaises nées du processus de paix; il stipule que les postes de Premier et vice-Premier ministres reviennent aux deux partis les plus importants, le DUP et les républicains du Sinn Féin. Si l'un de ces deux partis refuse d'y prendre part, le gouvernement ne peut donc pas fonctionner, et les institutions sont bloquées.

C'est précisément la situation que vivent les Irlandais du Nord depuis... 13 mois! Fort de son alliance avec Theresa May, le DUP se montre intransigeant et refuse d'implémenter des accords sur le développement du gaélique (au prétexte que cela “diminuerait la Britannitude de l'Irlande du Nord”), bloque les fonds promis pour des enquêtes sur les “Troubles”, fait obstruction à une loi sur le mariage de même sexe, etc. Autant de provocations qui rendent impossible la

“ Pour les Républicains, le direct rule est un épouvantail qui n'avait plus été utilisé depuis la période 2002-2007, et c'est donc avec un malin plaisir qu'Arlene Foster déclare que c'est “la seule option pour le moment”.

constitution d'un gouvernement avec le Sinn Féin. Au début du mois de mars, un accord semblait pourtant sur le point d'être trouvé mais, selon Conor Murphy, responsable des négociations pour le Sinn Féin, les unionistes “ont renié le projet d'accord et fait capoter les négociations devant l'opposition de leurs éléments les plus à droite”. Arlene Foster, la dirigeante du DUP, déclare désormais “peu probable” la constitution d'un exécutif “dans les semaines ou mois à venir”.

L'épouvantail du direct rule

Il faut dire que le DUP est dans une situation assez confortable puisqu'il négocie directement avec Londres des contreparties financières à son soutien politique à Theresa May. Pour le SDLP, l'Irlande du Nord vit actuellement sous “administration directe de Londres orchestrée par le DUP”. Le mot est lâché: administration directe (direct rule). Pour les Républicains, c'est un épouvantail qui n'avait plus été utilisé depuis la période 2002-2007, et c'est donc avec un malin plaisir qu'Arlene Foster déclare que c'est “la seule option pour le moment”. Le fait que la dirigeante du DUP se permette de tenir des propos qui entrent de fait les institutions héritées du processus de paix en dit long sur l'état d'esprit actuel des unionistes.

Depuis quelques mois, on sent en effet monter une certaine exaspération à l'encontre du processus de paix. Nigel Dodds, vice-Président du DUP accuse ainsi l'UE d'instrumentaliser le processus de paix. Plus grave, certains partisans du Brexit, s'en prennent directement aux accords de paix dont “on parle souvent en termes quasi-religieux”, selon le député conservateur Daniel Hannan, “alors que ses limites sont devenues claires avec le temps”. Un autre tory, l'ancien secrétaire à l'Irlande du Nord Owen Paterson, n'hésite pas à affirmer que les accords de paix “ont fait leur temps”, rejoint en cela par la travailliste Kate Hoey qui estime qu'ils “ne sont pas soutenables à long terme”. La présidente du Sinn Féin, Mary Lou McDonald, les accuse de traiter l'île “comme dommage collatéral au profit de leur conception de petit Anglais borné du Brexit”. A 48 ans, celle qui vient de succéder à Gerry Adams à la tête du Sinn Féin va devoir trouver les réponses à ce qui est peut-être l'un des principaux défis politiques de sa génération. ■

Euskararen egoera eta geroa

Ipar Euskal Herrian (2/2)

Euskararen biziartzeko eta gehiago ere indartzeko Ipar Euskal Herriko gizartearen, hizkuntza horren bizindarraren testuingurua aztertzeke litzateke, sakonki. Lerroalde honetan, azken hamar urte hauetan eginik izan ziren proposamen batzuk aipatuko ditugu. Haien gauzatzeak arnas azkarra emanen liokete hemengo euskarari.

2007ko Paueko prefetaren gutuna

Pirinio Atlantikoetako prefetak, Euskararen Erakunde Publikoaren lehendakariarekin batera, 2007ko maiatzaren 11n izenpetu zuen gutuna proposamen baikorretan ezarriko nuke. Aipatzen dut:

“Bizitza publikoan euskararen erabilpenari doakion

arau eta legezko esparruari dagokionez, argitu nahi dugu euskara erabil daitekeela frantsesaren parean, dokumentu, zigilu eta komunikazio euskarri ofizial ezberdinetan, balio juridikoa frantsesezko bertsiok bakarrik dutelarik”. Hots, administrazioetan, baina bai ere mundu pribatuan, ekoizten diren dokumentu eta euskarri denak euskaraz ager daitezke, baldintza horren pean, frantsesa hor izatea ere dokumentua ofiziala denean.

Ene ustez, ohar horrek posibilitate anitz ideiktzen ditu... nahiera hor baldin bada. Zergatik, orain arte, euskara bakan agertzen da herriko etxeetako dokumentuetan, baina bai ere Ipar Euskal Herriko beste kolektibitate publikoetan eta administrazioetan? Orain, 12 bateko euskara-teknikari sare bat badugu lurralde poloetan eta hiri nagusietan (Angelun salbu), itzultzaile profesional batzuk ere. Ebaluazioa eta gaitasunak baditugu.

Zoin da orduan estakurua ez aitzinatzeke? Dirua? Ez da hori. Lehen tasun arazoa da. Euskara botere publikoen lehen tasunetan ote da? Hitzetan bai, ekintzetan ez dut uste.

2014ko Garapen Kontseiluko Euskara lan-batzordearen txostena

Duela guti, 2014-2020 Plan Kontratu presartzeko, Garapen Kontseiluko Euskara lan-batzordeak txosten zinez interesgarria egin zuen. Euskararen egoera larria gainditzeko bi proposamen egiten zituen: irakaspenaren eskaintza orokortura joatea eta bizi sozialean, euskara “normalizatzeko”, Ipar Euskal Herria esperimentazio lurralde gisa hartzea. NOTRe legea errespetatuz, Garapen Kontseilua Euskal Elkargo berriaren “Ekonomia eta Gizarte Kontseilu” mota bat baliatuko da eta parada izanen du bere proposamen horiek indarrean emaiteko.

Ildo honetan ohar gaitezen ikastoletarik kanpo, murgiltze ereduak garatzen ari dela amaeskola pribatu (18 eskola) eta publikoetan (15), lehen bi edo hiru urteak osoki euskaraz proposatuz. Hor ere, duela urte guti zerbait asmaezina zena badugu.

● **Battitu Coyos**
Euskaltzaina



Etxepare lizeo berria, Baionan.

Orain, 12 bateko euskara-teknikari sare bat badugu lurralde poloetan eta hiri nagusietan (Angelun salbu), itzultzaile profesional batzuk ere. Ebaluazioa eta gaitasunak baditugu. Zoin da orduan estakurua ez aitzinatzeke?

2016ko Euskaltzaindiaren eta Euskal Konfederazioaren aldarrikapena

2016ko azaroaren 19an, Euskaltzaindiak antolatzen zuen XXI. Jagon jardunaldian Baionan, Euskaltzaindiak eta Euskal Konfederazioak aldarrikapen bat egin zuten. Hiru puntu azaltzen zituzten: Euskal Hirigune Elkargoaren estatutuetan euskararen hizkuntza-eskumena hartzea (eginik da), baliabide aski paratzea eta hizkuntza politikarako aurrekontu propioa bideratzea (hori ere eginik da) eta, hirugarrena, Korsikan, Britainian eta Ipar Katalunian egin bezala, Ipar Euskal Herrian ere euskarari nola-baiteko izaera ofiziala aitortzea. Azken puntu hau ere laster gauzatuko da.

Euskararen Erakunde Publikoa eta Euskal Elkargoa: asmatzeko partaidetza

EEP versus Euskal Elkargoa? EEP edota Euskal Elkargoa? Azkenean, Euskararen Erakunde Publikoa eta Euskal Elkargoa ez ditugu konparatzen ahal. Egitura publiko ezberdinak dira, beren legezko estatutua ez da berdina. Euskal Elkargoa bere deliberoen hartzean autonomoa da, EEP ez.

Euskararen Erakunde Publikoa

2006tik geroz, Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) eramaiten duen politikak aitzinamendu batzuk ekarri ditu, euskararen eta euskarazko irakaskuntzan bereziki. Baina bere metodologiak bere mugak erakusten ditu.

Iduritzen zait, adibidez, EEPren Aholku batzordea grabazio-ganbera (chambre d'enregistrement) delako bat bilakatu dela, urtean bi aldiz biltzen dena. Hastapenean, EEP eta euskalgintzaren arteko trukatzeko gunea zen. Orduan ikusmoldeek, elkarrekiko gogoetek

EEPren politika hazten zuten. 2016ko agorrilean, Frantses estatuko zerbitzuek egin zuten EEPri buruzko txostenean ahulezia hori azpimarratu zuten: ikus 1.5.

Euskararen Erakunde Publikoa, Interes Publikoko Elkargo (IPE) bat da, eskubide publikoko pertsona juridikoa. Deliberatzeko mementoan, berresten dena Frantses estatuaren, Akitania Berriaren, Pirinio Atlantikoen eta sartu berri den Euskal Elkargoaren arteko traktazio eta konpromiso konplikatu fruitua da. Beste partaidea, Eusko Jaurilaritza, ahantzi gabe.

EEPn, Frantses estatuak hiru adar ditu. Alde batetik, Hezkuntza nazionala Bordeleko Akademiako errektorearen bidez, Kultur saileko eskual-

deko zuzendaria (DRAC) Kultura ministeritzaren izenean bestetik eta, last but not least, Barneko ministeritza prefetaren presentziaren bidez.

Hots, erreza da ulertzea deliberoen hartzeko moldeak ez direla hain sinpleak. Halere, ikusmoldeak aldatu dira, norabide onean. Oroitaraz dezadan, 2000 urteetako hastapenean, Eusko Jaurilaritzak Iparraldeko euskal elkar-teei emaiten zizkien diru laguntzez, beste prefeta batek diru bidezko kolonizazioa salatzen zuela (c'est de la colonisation par l'argent)...

Euskal Elkargoa

Euskal Hirigune Elkargoa, legeak onartzen duen lurralde kolektibitate berri bat da (Code général des Collectivités territoriales, Loi Notre, etab.). Bere autonomia eta ahalmen propioak baditu (principe de libre administration, Frantses konstituzioaren 72. artikulua).

Euskal Elkargolari legearen arabera loturik zaion Garapen Kontseiluak aholku batzordeko papera bere gain hartu beharko luke, ikerketa bereziak, proposamenak, ebaluazioak, etab. eginez. Eta, bistan da, gure aztergaietan, euskararen aldeko politikan, proposamen-indar garrantzitsua bilaka daiteke.

Anartean, Euskal Elkargoak urrats zenbait egin ditu: 2017ko otsailaren 4an euskararen aldeko eskumena hartu du, herrietako eta herri elkargo ohietako eskumenak aztertu ditu, jurista batek ikerketa berezi bat eraman du, Frantziako legeriaren barne, euskararen eta okzitaniera gaskoia balizko ezagupen instituzional baten aztertzeko, halaber lurralde esperimentazioarekin.

Hots, fruituak ez badira oraino hor, lehen haziak lurtean daude... ■



Réfugiés climatiques

● Jean-Louis Davant

Outre ses ennuis domestiques bien réels mais non insolubles, l'Europe a deux gros soucis incontournables : d'une part le changement climatique, de l'autre l'afflux des immigrés, et les deux phénomènes sont liés. On ne peut pas le nier, ni l'ignorer, car les faits sont là, éblouissants. En Syrie la guerre civile a été, sinon déclenchée, du moins fortement favorisée par une succession inhabituelle de graves sécheresses qui ont ruiné une bonne partie de la paysannerie, la poussant à migrer vers les banlieues urbaines. En Afrique également le changement climatique est un facteur puissant de crise économique et sociale. En effet le désert dopé par nos combustions souffle son haleine de feu sur les deux rives du Sahara, au nord et au sud de celui-ci, affamant les troupeaux, réduisant les éleveurs à la misère, les forçant à quitter le Sahel pour grossir les bidonvilles des métropoles tentaculaires, et jetant la jeunesse sur les sentiers périlleux de l'exil, notamment à travers le coupe-gorge lybien : pour beaucoup d'Africains en dérive, c'est l'enfer : assassinats, racket, enlèvements, esclavage, prisons misérables, torture... La plupart des migrants qui abordent l'Europe ne viennent pas de Syrie, ceux et celles qui fuient ce pays en direction de notre continent étant retenus en chemin par la Turquie, conformément à un accord conclu entre la chancelière allemande et le président Erdogan. La Turquie abrite au moins deux millions de réfugiés, le minuscule Liban et la désertique Jordanie

encore plus.

Quatre Etats européens sont directement impactés par l'afflux des migrants africains : la Grèce, Malte et l'Italie massivement, l'Espagne de façon moindre mais tout de même réelle à travers l'archipel canarien et les enclaves de Ceuta et Melilla sur la côte marocaine. L'Europe ne fait pas grand chose pour aider ces quatre Etats dans l'accueil des réfugiés. De quel droit peut-elle les laisser se dé-

politique commune qui prenne en charge collectivement l'ensemble du problème, tandis qu'individuellement les Etats ne font pas ce qu'ils pourraient, sauf l'Allemagne qui fait plus que sa part. Les pays de l'est ne veulent rien savoir, et la France est assez avare de ses efforts quoi qu'en dise son gouvernement.

Si l'on réfléchit un peu, l'on voit bien que la solution ne peut pas être principalement policière. Il faut s'attaquer aux sour-

“ **L'Europe ne peut pas laisser la Grèce, Malte, l'Italie et l'Espagne se débrouiller seules avec les réfugiés.** ”

brouiller seuls avec ce problème, alors qu'il concerne toute l'Union dont ils font partie intégrante ?

Ce manque total de solidarité ne peut que blesser un esprit normalement constitué, il est absolument illogique et irresponsable, d'autant plus que l'accord de Dublin oblige chaque pays d'accueil à garder ses nouveaux hôtes involontaires. C'est ainsi que les immigrés d'Italie qui veulent entrer en France à l'est de Nice sont bloqués sur la frontière de Menton / Vintimille par la police française, contrairement au principe de la libre circulation des personnes sur tout le territoire de l'Union Européenne. Le même phénomène se produit du côté de Calais, mais à l'envers, la France empêchant ses immigrés de s'embarquer pour l'Angleterre.

L'Europe semble impuissante devant ce problème, incapable de construire une

ces, combattre les causes de la dégradation climatique, et l'on sait comment faire, mais il y faut une volonté sans faille qui n'apparaît pas encore clairement ; d'autre part favoriser le développement économique de l'Afrique, et chacun(e) peut y contribuer personnellement en aidant suivant ses moyens financiers des ONG comme CCFD-Terre Solidaire.

Mais l'ensemble des efforts personnels, aussi généreux soit-il, ne suffira pas à inverser la vapeur, il y faudra l'intervention massive des pouvoirs publics, et nos dons privés ne sauraient nous dispenser de notre devoir de citoyens du monde, qui est de forcer nos dirigeants politiques à leur mobilisation massive dans les deux domaines concernés : la protection du climat et l'aide aux réfugiés climatiques, les deux étant liés. ■



■ **Enbata**, mensuel politique basque, 3, rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.05.59.46.11.16 info.enbata@gmail.com **Abonnement d'un an:** 40€ **Responsable de la publication:** Jakes Abeberry. **Dessins:** Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, ZI Saint-Etienne - Bayonne. Commission paritaire n°0317 C 87190

www.enbata.info



40. NAFARROAREN EGUNA
1979-2018



Apirilaren 29an Baigorriin
Beesperan Musikaidea elizan

